

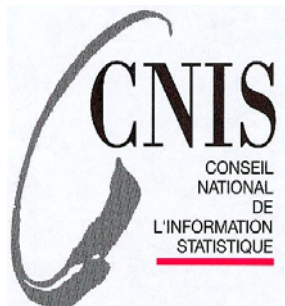
Projet de rapport du groupe de travail « Mesure des échanges internationaux de services »

ANNEXES

Version du 17/10/2005

Annexe 1 : Le mandat du groupe de travail	2
Annexe 2 : La liste des thèmes et des contributions abordés lors des réunions du groupe	4
Annexe 3 : La liste des participants au groupe de travail.....	5
Annexe 4 : La correspondance entre les nomenclatures d'activités et de produits et de balance des paiements : une vision internationale	7
Annexe 5 : Nomenclature de collecte de la balance des paiements et nomenclature de diffusion trimestrielle de la balance des paiements.....	9
Annexe 6 : Liste détaillée des activités de services selon la nomenclature EBOPS	13
Annexe 7 : Le degré d'ouverture et l'avantage comparatif dans les services (contribution présentée par Isabelle Rabaud) (voir document séparé)	
Annexe 8 : Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services, conclusion des études de faisabilité (contribution présentée par Guillaume Talon)	16
Annexe 9 : L'impact sur la balance des paiements des seuils d'exemption à 12 500 € et à 50 000 € (contribution présentée par Guillaume Talon)	34
Annexe 10 : Les données de mesure de l'activité des filiales françaises à l'étranger	37
Annexe 11 : Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	38
Annexe 12 : L'enregistrement des services d'assurance.....	39
Annexe 13 : Flux d'échanges de services en valeur, d'après les comptes nationaux	40
Annexe 14 : Exportations et Importations des entreprises de services, d'après l'EAE de services.....	42
Annexe 15 : Exportations de services par les entreprises industrielles	51

Annexe 1 : Le mandat du groupe de travail



Paris, le 10 novembre 2004 n°246/D130

Groupe de travail sur

La mesure des échanges internationaux de services

MANDAT

(validé par le groupe le 14/10/04)

Lors de sa réunion du 17 juin 2003, la formation « Monnaie, finance, balance des paiements » du Cnis a formulé le souhait que soit créé un groupe de travail visant à une meilleure connaissance statistique des échanges de services de la France.

1 - Mandat du groupe

Ratifié à Marrakech en avril 1994, l'AGCS (Accord général sur le commerce de services) marque la première étape des négociations commerciales internationales relatives aux échanges de services. L'AGCS définit quatre modalités d'internationalisation des services : l'échange transfrontière de service (mode 1), le déplacement du consommateur dans le pays du producteur (mode 2), l'établissement d'une présence commerciale (mode 3) et le mouvement temporaire des personnes physiques (mode 4). La ratification de cet accord a été l'occasion d'une prise de conscience du manque de détail dans les données d'échanges de services. Ce manque de données fines apparaît aussi bien au niveau de la décomposition sectorielle qu'au niveau de la ventilation géographique. Il serait également nécessaire de compléter des données relatives à l'activité des filiales étrangères des entreprises de services résidentes (FATS, *Foreign Affiliates Trade Statistics*).

Afin de répondre à cette demande, le « Manuel d'échanges de services » de l'ONU, du FMI, de l'OCDE, d'Eurostat et de l'OMC recommande une ventilation sectorielle plus fine (85 activités au lieu de 15) et insiste sur la nécessité de développer les données FATS. Cet objectif coïncide avec la réforme de la comptabilité nationale française qui vise à instaurer une plus grande décomposition sectorielle, à établir des données bilatérales et à décomposer les flux de services entre effets volumes et effets prix. D'importantes adaptations de notre système statistique apparaissent donc nécessaires. Elles devront permettre de mieux mesurer les échanges de services, de construire des indicateurs de compétitivité des firmes et de préciser la nature et l'ampleur de l'implication des firmes d'origine étrangère dans l'activité de leur pays d'accueil. Pour l'instant les différentes sources statistiques sur les échanges de services permettent difficilement de répondre à ces attentes.

Dans ce contexte, le groupe de travail devra :

- étudier les différentes méthodes actuelles de collecte et de comptabilisation des échanges de services en France ;
- proposer des moyens permettant de réconcilier les données issues des différentes sources avec un double objectif : d'une part cerner l'information disponible sur la mesure de l'internationalisation des services et les modalités de leur collecte, d'autre part proposer des recommandations afin de mieux répondre aux nouvelles demandes en matière de décomposition sectorielle et de ventilation géographique ;
- le groupe de travail n'étudie que les services hors transport et hors tourisme, car ces deux dernières activités sont couvertes par d'autres formations du Cnis.

2 - Composition du groupe

Le groupe de travail devra rassembler des représentants des principales institutions et administrations économiques concernées par la question (Banque de France, Insee, Direction de la prévision et de l'analyse économique, DREE, DECAS, OCDE, Eurostat, ...), des milieux économiques et financiers (partenaires sociaux, départements d'études et de recherche d'entreprises ou d'institutions financières, organismes de conjoncture...), de la recherche (CEPII) et de l'université.

3 - Présidence du groupe - rapporteurs

Le groupe de travail sera présidé par M. Bernard Guillochon, professeur à l'université Paris-Dauphine. Le président sera assisté de trois rapporteurs : M. Claude Peyroux, adjoint au chef du service *Transactions courantes et Laboratoire* à la Banque de France, M. Xavier Niel, chef de la division Services de l'Insee et Mme Isabelle Rabaud, Maître de Conférences à l'Université d'Orléans.

4 - Relations avec la formation « Monnaie, finance, balance des paiements »

Le groupe de travail est administrativement rattaché à la formation « Monnaie, finance, balance des paiements » du Cnis. Il rend compte de ses travaux à cette formation, ainsi qu'à la formation « Commerce, services » et à l'inter-formation « Statistiques d'entreprises ».

5 - Calendrier des travaux

Le groupe tiendra une réunion mensuelle, le deuxième jeudi de chaque mois, à compter du 14 octobre 2004, de 14h30 à 16h30, salle de réunion de la direction de la balance des paiements de la Banque de France, 168 rue de Rivoli, Paris.

Un rapport d'étape pourrait être présenté lors des réunions du printemps 2005 des formations « Monnaie, finance, balance des paiements » et « Commerce, services » du Cnis. Le rapport final serait publié à l'automne 2005.

Le président de la formation
« Monnaie, finance, balance des paiements »

Signé Jean-Paul Pollin

Annexe 2 . Liste des séances et des contributions présentées

Première séance : (jeudi 14 octobre 2004)

- « Les échanges internationaux de services : quelques éléments de réflexion » - *Claude Peyroux (Banque de France)*
- « Comparaison des données d'enquêtes d'activité des entreprises (EAE) et des chiffres du compte du reste du monde de l'Insee » - *Xavier Niel (Insee-Direction des statistiques d'entreprises)*

Deuxième séance : (jeudi 18 novembre 2004)

- « Présentation de l'appareil actuel de collecte pour la Balance des paiements » *Olivier Vigna (DBDP, BdF)*
- « Comparaison des échanges de services indiqués par les cinq EAE et des chiffres du compte du reste du monde » - *Xavier Niel (Insee, Direction des statistiques d'entreprises)*

Troisième séance : (lundi 13 décembre 2004)

- « Le traitement des provisions dans le nouveau système de comptes nationaux » - *François Lequiller (Chef du département des statistiques de l'OCDE)*
- « Les services financiers indirectement mesurés (SIFIM) dans les comptes nationaux » - *Dominique Durant (Chef de service adjoint du services d'études et statistiques financière - SESOF, Banque de France)*

Quatrième séance : (jeudi 13 janvier 2005)

- « Collecte des Statistiques de Commerce International de Services : les recommandations des Organisations internationales » - *Bettina Wistrom (OCDE)*
- « Le degré d'ouverture des activités de services et la performance à l'exportation dans les services » - *Isabelle Rabaud (Université d'Orléans, Laboratoire d'Economie d'Orléans)*

Cinquième séance : (jeudi 10 février 2005)

- « Enquête PME services : conclusions de l'étude de faisabilité » - *Guillaume Talon (Direction de la balance des paiements, Banque de France,*
- « La performance à l'exportation et la compétitivité dans les services » - *Isabelle Rabaud (Université d'Orléans, Laboratoire d'Economie d'Orléans)*

Sixième séance : (jeudi 10 mars 2005)

- « La problématique des négociations internationales en matière de commerce des services » - *Vincent Guitton, Direction générale du Trésor et de la politique économique,*
- « Echanges internationaux de services dans la base CHELEM » - *Houssein Boumellassa et Deniz Unal-Kesenci (Cepii)*

Septième séance : (jeudi 14 avril 2005)

- « L'activité des filiales d'entreprises étrangères en France et des filiales françaises à l'étranger : les enseignements de la statistique d'entreprise » - *Jean-William Angel et Dominique Francoz (Insee, Direction des statistiques d'entreprises)*
- « L'activité des filiales étrangères d'entreprises françaises appréhendée par les données FATS de la Banque de France » - *Frédéric Boccara (Banque de France, Direction de la Balance des paiements)*

Huitième séance : (jeudi 16 juin 2005)

- présentation et discussion du pré-rapport

Neuvième séance : (jeudi 6 octobre 2005)

- présentation et discussion du rapport

Annexe 3 : Liste des participants au groupe de travail

Président du groupe :

M. GUILLOCHON Bernard Université Paris Dauphine, Professeur

Co-rapporteurs du groupe :

M. NIEL Xavier Insee, Chef de la Division Services
 M. PEYROUX Claude Banque de France, Direction de la Balance des paiements
 Mme RABAUD Isabelle Université Orléans, Maître de Conférences

Membres du groupe :

M. ANGEL Jean-William Insee, Division synthèse des statistiques d'entreprises
 M. BATAILLE Éric Banque de France, Observatoire des entreprises
 M. BOUMELLASSA Houssein CEPIL, économiste
 M. BOCCARA Frédéric Banque de France, Direction de la balance des paiements
 M. BRIÈRE Luc Insee, Division Services
 M. CHRISTINE Marc Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales
 M^{me} DURANT Dominique Banque de France, Chef du Services d'études et statistiques des opérations financières
 M^{me} FRANCOZ Dominique Insee, Chef de la Division synthèse des statistiques d'entreprises
 M. GALLOUJ Faiz Université de Lille 1, Maître de Conférences
 M. GASNIER Laurent Direction générale du Trésor et de la politique économique, MINEFI, Pôle analyse des échanges et stratégies d'internationalisation
 M. GUITTON Vincent Direction générale du Trésor et de la politique économique, MINEFI, Chef du bureau des services, de l'investissement et de la propriété intellectuelle
 M^{me} HUGOUNENQ Réjane Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM)
 M. JEAN Sébastien CEPIL, économiste senior
 M. LEQUILLER François OCDE, Chef du département statistique
 M^{me} LOUVOT Claudie Insee, Chef de la Division Échanges extérieurs
 M. MALETRAS Rémi Groupement des professions de services (GPS)
 M^{me} MONFRONT Régine Rapporteur de la formation Monnaie, finance, balance des paiements
 M. NEFUSSI Benjamin Insee, Direction des Statistiques d'Entreprises
 M. NIVAT Dominique Banque de France, Direction de la Balance des paiements
 M. NOWAK Jean-Jacques Université de Lille 1, Maître de Conférences
 M. PAQUEL Norbert CANOPE
 M. PERROT Marcel Insee, Direction des Statistiques d'Entreprises
 M. PIERSON Jean-Hugues Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales
 M. RAULIN Emmanuel Insee, Chef du Département Système statistique d'entreprises
 M. RENARD Yvonick MEDEF-FIM
 M. SAHLI Mondher Victoria School of Management, Vellington (NZ), Senior Lecturer in Tourism Management
 M^{me} SAUVÉ Annie Banque de France, Observatoire des entreprises
 M^{me} SAUVIAT Catherine IRES
 M. SICSIC Pierre Banque de France, Sous-Directeur, Direction de la Balance des paiements
 M^{me} TAILLER Christine Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM)
 M. TALON Guillaume Banque de France, Direction de la Balance des paiements

M.	TROGAN Philippe	Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales
M.	VASSILLE Laurent	Direction du tourisme
Mme	WISTROM Bettina	OCDE, département des statistiques
M.	UNAL-KESENCI Deniz	CEPII, économiste

Annexe 4 - La correspondance entre les nomenclatures d'activités et de produits et de balance des paiements : une vision internationale

Nomenclature BOP (Eurostat/OCDE/FMI)		ICFA/ISIC (Eurostat/OCDE/FMI)	
Code	Intitulé	Code	Intitulé
205	Transportation	60 -63	Transport and storage
206	Sea transport	61Water transport
210	Air transport	62Air transport
214	Other transport	63Supporting and auxiliary transpor activities
236	Travel	55	Restaurants and hotels
245	Communication services	64	Communication
246	Postal and courier services	641	Postal and courier services D42
247	Telecommunications services	642	Telecommunications (non available in STAN)
249	Construction services	45	Construction
253	Insurance services	66	Insurance and pension funding
+		+ 67	Auxiliary financial services
260	Financial services	+ 65	Financial intermediation
262	Computer and information services	???	
263	Computer services	72	Computer and related activities
264	Information services	922	News agence activities (non available in STAN)
268	Other business services	70-74	Real estate, renting and business activities
269	Merchanting and other trade-related services	50	Sale, maintenance and repair of motor vehicles and motorcycles, retail sale of automobile fuel
		+ 51	Wholesale trade and commission trade, except of motor vehicles and motorcycles
		+ 52	Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles; repair of personal and household goods
270	Merchanting		
271	Other trade-related services		
272	Operational leasing services	71	Renting of machinery and equipment without operator and of personal and household goods
273	Miscellaneous business, professional, and technical services		

ANNEXE 4 : La correspondance entre les nomenclatures d'activités et de produits et de balance des paiements : une vision internationale (suite)

Nomenclature BOP (Eurostat/OCDE/FMI)		ICFA/ISIC (Eurostat/OCDE/FMI)	
Code	Intitulé	Code	Intitulé
274 = 275 + 276 + 277 + 278	Legal, accounting, management consulting and public relations Legal services Accounting, auditing, book-keeping and tax consulting services Business and management consulting and public relations services Advertising, market research, and public-opinion polling	741 = 7411 7412 7414 7413 743	Legal, accounting services, etc (non available in STAN) Legal activities (non available in STAN) Accounting, book-keeping and auditing activities; tax consultancy (non available in STAN) Business and management consultancy activities (non available in STAN) Market research and public opinion polling (non available in STAN) Advertising (non available in STAN)
279	Research and development	73	Research and development
280	Architectural, engineering and other technical services	742	Architectural, engineering and other technical services (non available in STAN)
281	Agricultural, mining and on-site processing services	014 + 015 + 02 + 05 + 112	Agricultural and engineerin activities and related technical consultancy (n. a.) Hunting, trapping and game propagation including related services activities (n. a.) Forestry, logging and related services activities (n. a.) Fishing, operation of fish hatcheries and fish farms: services activities inditental to fishing Service activities incidental to oil and gas extraction excluding surveying (n. a.)
284	Miscellaneous business, professional and technical services - other business services	70 + 749 + 90	Real estate activities Business activities n. e. c. (n. a.) Sewage and refuse disposal, sanitation and similar activities (less waste treatment and depollution for sanitation and similar activicieties in 282)
288	Audiovisual and related services	9211 + 9212 + 9213	Motion picture and video production and distribution (n. a.) Motion picture projection (n. a.) Radio and television activities (n. a.)
287	Other personal, cultural and recreational services	80 + 85 + 90-93	Education Health and social work Other community, social and personnal services

La correspondance entre les nomenclatures de balance des paiements et de produits est issue du Vademecum d'Eurostat.

**ANNEXE 5 -
Nomenclature de collecte de la balance des paiements**

SERVICES	Nef	Textes réglementaires	
Transports			
maritimes	SA11	Frets maritimes	Frets maritimes payés pour des transports de marchandises par des résidents à des compagnies maritimes non résidentes et par des non-résidents à des compagnies maritimes résidentes.
	SA12	Transports maritimes de passagers	Billets de passage payés par des voyageurs résidents à des compagnies maritimes non résidentes et par des voyageurs non résidents à des compagnies maritimes résidentes.
	SA13	Autres frais de transports maritimes (escales, affrètements)	1. Règlements afférents aux comptes d'escale et comptes courants d'escale de navires français à l'étranger et de navires étrangers en France. 2. Affrètements et locations de navires français par des non-résidents et de navires étrangers par des résidents. 3. Tous autres frais portuaires.
aériens	SA21	Frets aériens	Frets aériens réglés pour des transports de marchandises par des résidents à des compagnies aériennes non résidentes et par des non-résidents à des compagnies aériennes résidentes.
	SA22	Transports aériens de passagers	Billets de passage payés par des voyageurs résidents à des compagnies aériennes non résidentes et par des voyageurs non résidents à des compagnies aériennes résidentes.
	SA23	Autres frais de transports aériens	Tous règlements relatifs aux transports aériens et notamment les frais d'escale, les redevances sur trafic, les affrètements et locations d'aéronefs.
autres transports	SA31	Transports spatiaux	Tous règlements afférents aux services de lancement dans l'espace de satellites et autres engins. NB – Sont exclus de cette rubrique : 1. les règlements relatifs aux frais d'études, de recherche et de développement des satellites et lanceurs (voir code 264), 2. les règlements relatifs aux éléments entrant dans leur fabrication (voir code 100).
	SA321	Transports ferroviaires de marchandises	Règlements entre un résident et une compagnie ferroviaire non résidente ou entre un non-résident et une compagnie ferroviaire résidente, afférents aux transports ferroviaires de marchandises.
	SA322	Transports ferroviaires de passagers	Règlements entre un résident et une compagnie ferroviaire non résidente ou entre un non-résident et une compagnie ferroviaire résidente, afférents aux transports de passagers par voie ferrée.
	SA323	Autres frais de transports ferroviaires	Tous autres règlements relatifs au transports ferroviaires et notamment l'affrètement des rames et l'utilisation d'infrastructure (tunnel, voies,....).
	SA324	Autres transports	Règlements de frais de transports routiers, fluviaux, par oléoducs, gazoducs et autres.
Services de communication	SC1	Télécommunications et courrier	Tous règlements relatifs : – aux services postaux (public et privé), de télégraphes ou téléphones, – à l'utilisation de réseaux de télécommunication, – aux communications de messages et transmissions de données.
Services de construction	SD1	Marchandises étrangères destinées à un chantier de grands travaux	Règlements relatifs à des achats à l'étranger de marchandises destinées à des chantiers de grands travaux à l'étranger, et à leur revente.
	SD2	Grands travaux	1. Règlements afférents aux bâtiments et travaux publics et aux activités de recherche géologique, pétrolière ou minière et notamment : 1.1. aux frais de fonctionnement et bénéfices de chantiers (travaux publics, ensembles industriels, etc.) ; 1.2. à la prospection et aux forages pétroliers effectués à l'étranger par une entreprise résidente ou en France par une entreprise non résidente. 2. Rénovation et réfection de bâtiments industriels, commerciaux et à usage d'habitation. 3. Construction d'une unité de production (hors marchandises). NB – Sont exclus de cette rubrique les règlements de marchandises destinées à un chantier de grands travaux ou à un complexe industriel (voir codes 100 et 151).
Services d'assurances	SE1	Assurances sur marchandises : primes et commissions	Primes et commissions afférentes à des contrats d'assurance sur marchandises : – versées par des résidents qui ont souscrit des contrats auprès de compagnies d'assurances non résidentes, – reçues par des compagnies d'assurances résidentes au titre de contrats souscrits par des non-résidents.
	SE2	Encaissement de primes	Versement de primes - Activité publique (sur crédits acheteurs uniquement) Coface
		Encaissement de primes	Versement de primes - Activité privée (sur crédits fournisseurs uniquement) coface
		Assurances autre : primes et commissions	Primes et commissions afférentes à des contrats d'assurance autres que sur marchandises (y compris les assurances vie et les cotisations de retraite) : – versées par des résidents qui ont souscrit des contrats auprès de compagnies d'assurances non résidentes, – reçues par des compagnies d'assurances résidentes au titre de contrats souscrits par des non-résidents.
	SE3	Réassurances	Toutes opérations en relation directe avec des traités ou des contrats de réassurances (y compris les règlements relatifs aux provisions en garantie).
Services financiers	SF11	Commissions et frais bancaires ou financiers du secteur bancaire	Commissions reçues ou versées par les intermédiaires pour toutes opérations bancaires ou financières (y compris la rémunération de conseils financiers et d'assistance aux opérations financières).

	SF12	Commissions et frais bancaires ou financiers du secteur privé non bancaire	Commissions versées par la clientèle résidente pour toutes opérations bancaires ou financières (y compris la rémunération de conseils financiers et d'assistance aux opérations financières).
Services d'informatique et d'information	SG1	Services informatiques	Tous règlements relatifs aux services informatiques de toute nature (redevances sur logiciels, installation de salle de marché...).
Redevances et droits de licence	SH1	Redevances sur brevets, échanges de savoir-faire	1. Redevances sur des brevets relatifs à des techniques de production, versées périodiquement au propriétaire qui en a concédé par contrat l'exploitation ou l'utilisation. 2. Échanges de savoir-faire. NB – Les règlements afférents à la protection des brevets sont exclus de cette rubrique (voir code 359).
	SH2	Cessions et licences de marques, modèles, dessins et droits de propriété – Droits d'auteur	1. Cessions et redevances sur les marques, dessins, modèles d'utilité et modèles industriels, droits de propriété (y compris les plans et dessins afférents à des marchandises) et autres procédés relatifs à des techniques de diffusion et de commercialisation. 2. Franchise, pas de porte. 3. Droit d'exploitation de ligne maritime, de wagons, de mines, de passage. NB – Sont exclus : a. Les règlements afférents à la protection des marques, dessins, modèles (voir code 359). b. Les droits d'auteurs sur les oeuvres audiovisuelles (352).
Autres services aux entreprises			
<i>négoce international</i>	SI11	Négoce international stricto sensu	Opérations de négoce international effectuées à titre habituel ou occasionnel. Règlements de marchandises achetées dans le but de les revendre avec bénéfice, sans franchissement de la frontière française, et règlements des ventes correspondantes. NB 1. Les règlements comprennent les paiements ou les compensations sous toutes leurs formes (troc, contre-achat, etc.). 2. Le bien concerné (acheté) peut avoir été transféré physiquement sur le territoire français, mais doit rester "sous douane", sous le régime de l'entrepôt, du transit, ou autre, avant revente. Autrement il y aurait franchissement de la frontière douanière française donc importation. Si le bien reste présent physiquement sur un territoire étranger, son statut vis-à-vis de la douane française ne se pose pas. 3. Les commissions de courtage faisant l'objet de règlements séparés de ceux des marchandises sont exclues de cette rubrique et déclarées sous le code 356.
	SI12	Marchandises autres	1. Règlements de marchandises (paiements ou compensations) avec des pays étrangers sans franchissement de la frontière française (autres que les opérations prévues sous les codes 150 et 151). Ces opérations concernent notamment les mouvements de marchandises entre maisons-mères et filiales, entrant dans le cadre d'une activité industrielle : pièces détachées, produits finis et semi-finis... 2. Achats ou ventes de marchandises –à l'exclusion du négoce– sur le territoire français à des non-résidents.
<i>autres services commerciaux</i>	SI21	Frais accessoires sur marchandises	Frais accessoires au commerce entre la France et l'étranger qui ne peuvent être imputés à une autre rubrique : frais de manutention, frais de transit, frais de montage de marchandises exportées ou importées, etc. Sont exclus de ce code, outre les frais relatifs aux transports et aux assurances, les rabais et ristournes (voir code 103) ainsi que les commissions (voir code 356).
	SI22	Commissions liées aux opérations commerciales	1. Commissions sur marchandises autres que des rabais et des ristournes. 2. Commissions de courtage international. 3. Commissions liées à la réalisation de contrats commerciaux.
<i>Locations</i>	SI31	Locations de biens meubles et immeubles (autres qu'affrètements)	1. Loyers et rachats éventuels dans le cas de contrats de crédit-bail. 2. Loyers sur biens meubles et immeubles.
<i>services divers aux entreprises</i>	SI41	Études, recherches et assistance technique	1. Frais d'études, de recherches et d'ingénierie afférents aux phases de conception et d'élaboration d'un projet. 2. Frais de maintenance postérieurs à la phase de mise en oeuvre d'un projet et réparations effectuées sur place (les pièces détachées doivent être déclarées en fonction de leur provenance en code 100 ou 151). 3. Frais d'assistance technique générale, contrats de formation, coopération inter-entreprises. 4. Contributions à des organismes de recherche scientifique, technique et économique, et notamment frais relatifs à la recherche et au développement.
	SI42	Frais de gestion	1. Participation des filiales ou succursales aux frais de gestion (frais de management, fees...) de leur maison mère (y compris les établissements de crédit et assimilés). 2. Financement de l'exploitation de filiales ou d'autres établissements (GIE, sociétés en participations, succursales, agences, bureaux, comptoirs, etc.) n'ayant pas de ressources suffisantes. NB – Les couvertures de pertes doivent être déclarées sous les codes 443 ou 453.
	SI43	Autres rémunérations du travail	1. Honoraires des membres des professions libérales, tantièmes et jetons de présence, cachets des artistes et des sportifs. 2. Bénéfices et frais d'entretien des tournées théâtrales, cirques ambulants et toutes autres entreprises itinérantes.

	SI44	Abonnements, publicité	1. Quel que soit le support, tous règlements relatifs : – aux abonnements directs à des journaux, périodiques et revues, – à la publicité : conception et réalisation de supports publicitaires, – à la location d'espaces (panneaux, presse, audiovisuel), – à l'organisation des campagnes de promotion. 2. Parrainage. 3. Participation aux foires.
	SI45	Services divers	Tous autres paiements de services ne pouvant être classés dans une autre rubrique. Par exemple : 1. Frais d'entretien courant d'immeubles et propriétés. 2. Frais de protection des brevets à un organisme spécialisé chargé de protéger l'invention (Institut National de la Propriété Industrielle INPI, par exemple). 3. Commissions ni commerciales (356), ni bancaires (354 et 355), ni financières. Exemple : commissions sur opérations immobilières.
Services personnels, culturels et récréatifs			
services audiovisuels	SJ11	Audiovisuel	1. Redevances cinématographiques. 2. Achats/ventes et locations de programmes de radio et de télévision. 3. Location de satellites. 4. Droit sur oeuvres audiovisuelles. 5. Tous services annexes.
autres services personnels	SJ2	Services divers	Tous autres paiements de services ne pouvant être classés dans une autre rubrique (cf. nef SI45).
Services des administrations publiques	SK1	Autres paiements du Gouvernement français	Tous paiements (autres que ceux prévus aux codes 290, 291 et 360) d'ordre ou en faveur du Trésor public français. NB – Sont exclus de cette rubrique les transferts effectués d'ordre ou pour compte de la Poste (qui est à considérer comme intermédiaire).
	SK2	Dépenses militaires	Dépenses militaires du gouvernement français
	SK3	Gouvernements étrangers	1. Recettes et dépenses de toute nature des postes diplomatiques étrangers en France. 2. Entretien de troupes et délégations militaires étrangères en France. 3. Autres paiements d'ordre ou au profit des gouvernements étrangers. NB – Sont exclus de cette rubrique, les règlements relatifs : a. à des impôts, taxes et droits divers payés par des résidents ainsi qu'au remboursement de trop-perçus sur ces droits (voir code 380), b. à des règlements de salaires au profit de résidents (voir code 310), c. aux dépenses locales des fonctionnaires étrangers en poste en France (voir code 382).
	SK4	Dépenses militaires	Dépenses militaires des gouvernements étrangers

ANNEXE 6 : Liste détaillée des services selon la nomenclature EBOPS

CODE	Tableau 3 : Detailed list of services' items (Manual on Statistics of international trade in services, ONU/FMI/OCDE/Eurostat)		(terminology of the Manual)		
	NAME	Standard list (IMF)	Topical list (IMF)	CHELEM BOP	Manual OECD
<u>200</u>	SERVICES	X	X	X	X
<u>205</u>	I) Transportation services	X	X	X	X
850	<i>Total Passenger</i>	X	X		
851	<i>Total Freight</i>	X	X		
852	<i>Total Other services</i>	X	X		
206	A) Sea transport	X	X	X	X
207	1) Sea transport, Passenger	X	X		X
208	2) Sea transport, Freight	X	X		X
209	3) Sea transport, Other	X	X		X
210	B) Air transport	X	X	X	X
211	1) Air transport, Passenger	X	X		X
212	2) Air transport, Freight	X	X		X
213	3) Air transport, Other	X	X		X
214	C) Other transport	X	X	X	X
215	1) Other transport, Passenger	X	X		X
216	2) Other transport, Freight	X	X		X
217	3) Other transport, Other	X	X		X
	<u>Extended Classification of other transport</u>				
218	4) Space transport		X		X
219	5) Rail transport		X		X
220	<i>a) Rail transport, Passenger</i>		X		X
221	<i>b) Rail transport, Freight</i>		X		X
222	<i>c) Rail transport, Other</i>		X		X
223	6) Road transport		X		X
224	<i>a) Road transport, Passenger</i>		X		X
225	<i>b) Road transport, Freight</i>		X		X
226	<i>c) Road transport, Other</i>		X		X
227	7) Inland waterway transport		X		X
228	<i>a) Inland waterway transport, Passenger</i>		X		X
229	<i>b) Inland waterway transport, Freight</i>		X		X
230	<i>c) Inland waterway transport, Other</i>		X		X
231	8) Pipeline transport and electricity transformation		X		X
232	9) Other supporting and auxiliary transport services		X		X
233	D) Transportation, non included elsewhere (n.i.e.)			X	

CODE	NAME	Standard list (IMF)	Detailed list (IMF)	CHELEM BOP	Manual
236	II) Travel	X	X	X	X
237	A) Business travel	X	X		
238	1) Business travel, Expenditure by seasonal and border workers		X		
239	2) Business travel, Other		X		
240	B) Personal travel	X	X		
241	1) Personal travel, Health care expenditure		X		
242	2) Personal travel, Education-related expenditure		X		
243	3) Personal travel, Other		X		
981	III) Other services, total (sum 245-291)				
245	A) Communications services	X	X	X	X
246	1) Postal and courier services		X		X
247	2) Telecommunication services		X		X
249	B) Construction services	X	X	X	X
250	1) Construction abroad		X		X
251	2) Construction in the compiling economy		X		X
253	C) Insurance services	X	X	X	X
254	1) Life insurance and pension funding		X		X
255	2) Freight insurance		X		X
256	3) Other direct insurance		X		X
257	4) Reinsurance		X		X
258	5) Auxiliary insurance services		X		X
260	D) Financial services	X	X	X	X
262	E) Computer and information services	X	X	X	X
263	1) Computer services		X		X
264	2) Information services		X		X
889	a) News agency services		X		X
890	b) Other information provision services		X		X
266	F) Royalties and licence fees	X	X	X	X
891	1) Franchises and similar rights		X		X
892	2) Other royalties and license fees		X		X
268	G) Other business services	X	X	X	X
269	1) Merchanting and other trade-related services		X		X
270	a) Merchanting		X		X
271	b) Other trade-related services		X		X
272	2) Operational leasing services		X		X

CODE	NAME	Standard list (IMF)	Detailed list (IMF)	CHELEM BOP	Manual OECD
273	3) Miscellaneous business, professional and technical services		X		X
274	a) Legal, accounting, management consulting, and public relations		X		X
275	* Legal services		X		X
276	* Accounting, auditing, bookkeeping, and tax consulting services		X		X
277	* Business and management consulting and public relations services		X		X
278	b) Advertising, market research, and public opinion polling		X		X
279	c) Research and development		X		X
280	d) Architectural, engineering, and other technical services		X		X
281	e) Agricultural, mining, and on-site processing services		X		X
282	* Waste treatment and depollution		X		X
283	* Agricultural, mining, and other on-site processing services		X		X
284	f) Other business services		X		X
285	g) Services between affiliated enterprises, n.i.e.		X		X
287	H) Personal, cultural, and recreational services	X	X	X	X
288	1) Audiovisual and related services		X		X
289	2) Other personal, cultural and recreational services		X		X
895	a) Education services		X		X
896	b) Health services		X		X
897	c) Other personal, cultural, and recreational services, other		X		X
291	I) Government services, n.i.e.	X	X	X	X
292	1) Embassies and consulates		X		X
293	2) Military units and agencies		X		X
294	3) Other government services, n.i.e.		X		X
299	J) Other services, non included elsewhere (n.i.e.)			X	
982	Services not allocated			X	X
983	Commercial services (sum 205-287 and 982)			X	X

**ANNEXE 8 : Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services,
conclusion des études de faisabilité**



DGEI – DBDP
51-1562 SETEL
 G. TALON ☎ 2 65 35
 L05-019Z

Judi 19 mai 2005

19 pages

sujet : Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services,
conclusion des études de faisabilité.

Cette note donne les résultats de l'étude de faisabilité menée par la Direction de la Balance des Paiements sur l'extension, dans le cas d'un tarissement ou d'un appauvrissement significatif des déclarations bancaires, du champ couvert par la collecte directe, grâce à la mise en place d'une enquête complémentaire visant les petits et moyens contributeurs aux flux de services.

L'hypothèse retenue ici est celle d'une collecte s'articulant en deux parties. Une collecte directe mensuelle auprès d'une population d'entreprises déterminée à l'avance, identique à ce qui se fait actuellement (collecte DDG : déclarants directs généraux), serait destinée à fournir des indicateurs de court terme. La population DDG regroupe les plus gros contributeurs aux flux internationaux de services. De taille très modeste (de l'ordre de 500 entreprises), elle couvre environ 70% des flux de services hors voyages. Elle est relativement stable, mais nécessite des mises à jour régulières.

La collecte DDG serait complétée par une enquête annuelle rétrospective auprès d'un échantillon de petits et moyens contributeurs potentiels, enquête dont les résultats seraient utilisés en complément de la collecte DDG pour l'élaboration de la version finale de la Balance annuelle.

Une étude antérieure, non reprise ici, avait mis en évidence les principaux obstacles à la réalisation d'une telle enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services : premièrement, le nombre d'entreprises échangeant effectivement des services à l'international est très restreint par rapport à la population totale (environ 20 000 par an d'après les données de la Banque de France, à comparer avec 5 millions d'entités référencées dans le registre Siren) ; deuxièmement cette population se renouvelle très rapidement, en particulier les petits et moyens contributeurs. La difficulté est donc de constituer, sur la base des informations disponibles au moment de la préparation de l'enquête, un échantillon pertinent pour la période sous revue.

L'étude de faisabilité présentée ici portait sur :

- la sélection de l'échantillon complémentaire sur la base de l'ensemble des données disponibles sur les entreprises (cette détermination peut être faite soit sur la seule base de données administratives — sous l'hypothèse d'une disparition complète des déclarations bancaires ; soit sur la base de ces données administratives et d'une information bancaire très simplifiée) ;
- le degré de précision que l'on pourrait attendre des résultats d'une telle enquête.

Le problème du renouvellement de la population DDG n'est pas traité ici.

Les principaux résultats de l'étude sont les suivants :

- les données administratives disponibles permettent de délimiter une population élargie d'entreprises présentant potentiellement un intérêt pour la Balance des Paiements. Mais elles ne permettent pas de repérer, même *a posteriori*, celles qui ont effectivement réalisé des échanges internationaux de services ;
- pour cerner les principales entreprises actives, il faut donc se pencher sur une population d'intérêt bien plus large (dans les plus favorables des scénarios étudiés ici, un peu moins du tiers de la population d'intérêt a été effectivement actif lors de l'année sous revue) qui regroupe les entreprises les plus susceptibles d'avoir réalisé des échanges internationaux de services ;
- la taille de cette population d'intérêt croît très rapidement avec le taux de couverture des échanges que l'on souhaite atteindre : les données administratives disponibles à la DBdP ne sont pas suffisantes pour déterminer une population d'intérêt restant de taille raisonnable et permettant de dépasser 85 % de couverture des échanges : au-delà, il devient nécessaire de prendre en compte des petits contributeurs, sur lesquels l'information disponible est très pauvre et ne permet pas de les décrire efficacement ;
- il faut donc soit élargir le champ des données administratives prises en compte ; soit conserver une information bancaire simplifiée : une simple indication de l'existence de paiements trans-frontière pour une entreprise, sans détail sur le montant ou la nature de la transaction sous-jacente ;
- une fois que la population d'intérêt est déterminée, il est possible soit de l'interroger de manière exhaustive ; soit de tirer un échantillon aléatoire dans cette population et d'utiliser les réponses des entreprises enquêtées pour évaluer le total à ajouter aux résultats de la collecte DDG exhaustive. La première solution suppose une collecte de grande ampleur, la seconde a pour résultat des marges d'erreur inacceptables sur les chiffres publiés ;
- cette impasse conduit à envisager deux autres possibilités, qui résoudraient *de facto* le problème du ciblage. La première consiste à demander aux banques de fournir des déclarations simplifiées (montants échangés par entreprise et par grande catégorie de transaction : marchandises, services, revenus, transferts, capital, compte financier) et recourir à une enquête légère pour établir les ventilations. La seconde consiste à demander aux banques de recenser toutes les opérations individuelles détaillées au-delà d'un certain seuil (50 000 €) et interroger directement les entreprises les plus significatives pour chaque ligne de service, de manière à estimer les flux non couverts par les déclarations bancaires. Ces pistes seront explorées dans une autre étude.

SOMMAIRE

1	PANORAMA DES ECHANGES DE SERVICES EN 2001	19
2	LA METHODE DE SELECTION DES ENTREPRISES	19
2.1	PRESELECTION DES ENTREPRISES ET VALIDATION DES CRITERES DE PRESELECTION	19
2.1.1	<i>Principe</i>	19
2.1.2	<i>Résultats</i>	20
2.2	PRISE EN COMPTE DES GRANDEURS ECONOMIQUES DISPONIBLES AU NIVEAU ENTREPRISE	23
2.2.1	<i>Principe</i>	23
2.2.2	<i>Résultats</i>	23
2.2.3	<i>Voies d'amélioration : de l'intérêt d'élargir le champ Fiben</i>	25
3	ESTIMATION DES ECHANGES INTERNATIONAUX DE SERVICES PAR ENQUETE AUPRES D'UN ECHANTILLON D'ENTREPRISES	26
3.1.1	<i>Principe</i>	26
3.1.2	<i>Difficultés</i>	27
3.1.3	<i>Résultats</i>	28
3.1.4	<i>Voies d'amélioration</i>	30
4	COMPARAISON AVEC LES AUTRES PAYS EUROPEENS	30
4.1	SUEDE	30
4.2	ROYAUME-UNI	30
4.3	AUTRICHE	31
4.4	BELGIQUE	32
4.5	PAYS-BAS	32
5	CONCLUSION	33



1 Panorama des échanges de services en 2001

Pour fixer les idées, il est utile de donner un bref descriptif des échanges de services pour l'une des années de l'étude et de donner le nombre d'entreprises qui y participent. Le tableau ci-dessous reprend les principaux résultats.

tableau 1 : échanges de services hors voyages et hors services des APU en 2001

	valeur 2001 en %		nombre d'entreprises participant aux flux
	dépenses	recettes	
code Siren non renseigné	2,5	3,2	na
entreprises absentes de Sirene	0,9	0,9	974
DDG (population 2004)	68,9	69,5	437
autres entreprises	27,7	26,4	21 816
total	100,0	100,0	23 227

source : BdF données Safir ER 2001

On constate tout d'abord que, pour une part non négligeable des valeurs rapportées par les banques à la DBdP (environ 3%), le code Siren de l'entreprise qui est à l'origine de la transaction n'est pas renseigné.

Par ailleurs, près de 1% des flux sont réalisés par des entreprises pour lequel le code Siren est servi dans les bases de données de la Banque de France, mais pour lesquelles on ne trouve aucune correspondance dans le répertoire Sirene. La contribution de cette population, si elle est faible au niveau global, peut atteindre jusqu'à 6% pour certaines lignes (services informatiques et d'information).

Dans la plupart des cas, il s'agit entreprises étrangères auxquelles la Banque de France attribue des numéro d'immatriculation fictifs (numéros Siren en 20x xxx xxx). Environ 7 000 des ces entreprises sont référencées par la DBdP, probablement avec de nombreux doubles comptes. Parmi celles-ci 1 000 à 2 000 par an réalisent des échanges internationaux de services. Cette population reste à expertiser.

Enfin, parmi les quelques 500 déclarants directs généraux (DDG) suivis par la DBdP¹, plus des quatre cinquièmes avaient réalisé des échanges internationaux de services en 2001, pour près de 70% du total.

Au total, un peu plus de 20 000 entreprises avaient participé aux échanges internationaux de services en 2001. Ce chiffre semble relativement stable d'une année sur l'autre, malgré un très fort renouvellement des entreprises participant aux flux.

2 La méthode de sélection des entreprises

2.1 Présélection des entreprises et validation des critères de présélection

2.1.1 Principe

Les entreprises sont pré-sélectionnées selon la méthode suivante :

- on procède dans un premier temps à l'appariement au niveau entreprise du fichier Sirene et des données déclarées à la DBdP par les banques et les DDG ;
- les différentes entités apparaissant dans le répertoire Sirene sont classées par strate, selon leur activité principale (code NACE) et leur forme juridique. On calcule ensuite pour chaque strate le nombre total d'entreprises qui en font partie, le nombre d'entreprises de la strate participant effectivement aux flux de Balance et la valeur des flux que celles-ci réalisent. Les DDG sont traités comme une strate spécifique, sans regard pour leur activité ou leur forme juridique ;
- pour chaque flux détaillé², on ordonne les strates par ordre décroissant de contribution aux échanges. Un seuil de couverture minimale par flux est ensuite fixé arbitrairement. En écartant les strates d'entreprises les moins pertinentes, on détermine pour chaque flux une liste de strates³ à retenir pour obtenir une bonne couverture des échanges ;

¹ dans cette étude, on a pris comme référence la population DDG 2004, qui est la première population DDG sélectionnée de façon à couvrir au mieux les échanges de services et revenus.

² ligne de Balance détaillée, sens, année (2000, 2002 et 2003), zone géographique (intra-extra).

³ en partant du haut du palmarès des contributions correspondant, et en descendant jusqu'à celle pour laquelle la contribution cumulée atteint le seuil fixé.

- on établit enfin une liste globale de strates à retenir par réunion des listes de strates définies individuellement pour chaque flux détaillé⁴. On calcule la couverture effective des strates de cette liste globale pour l'agrégat sous revue⁵. Cette méthode donne donc, par construction, à la fois un taux de couverture connu au niveau agrégé, et une couverture minimale uniforme au niveau détaillé ;
- on fait ensuite varier le seuil de couverture minimale. On obtient ainsi, en fonction de la couverture des échanges de service que l'on souhaite atteindre, une population de référence plus ou moins grande ; un seuil de couverture minimale élevé a pour conséquence une meilleure couverture des échanges, mais un plus grand nombre de strates retenues et donc un plus grand nombre d'entreprises dans la population de référence.
- les critères de sélection ainsi définis sont ensuite validés grâce à un rapprochement avec des données de Balance qui n'ont pas été utilisées dans les étapes précédentes⁶. On s'assure ainsi que les critères de sélection de la population de référence élaborés précédemment ont bien le pouvoir prédictif qu'on en attend (pas de surapprentissage).

2.1.2 Résultats

La méthode a été utilisée une première fois pour présélectionner une population couvrant l'ensemble des services hors voyages et services des APU (hypothèse d'une enquête tous services), une seconde fois pour présélectionner une population couvrant seulement une ligne de Balance (hypothèse d'une enquête restreinte). La représentativité des DDG étant assez faible sur les services de construction, cette ligne est l'une de celles pour lesquelles une enquête complémentaire paraît particulièrement justifiée ; elle a donc été choisie, à titre illustratif.

Il apparaît tout d'abord que les critères de sélection trouvés sont assez stables : les strates sélectionnées pour assurer une couverture donnée sur les années 2000, 2002 et 2003 assurent une couverture du même ordre sur 2001 (moins de trois points d'écart). Dans l'hypothèse d'une enquête construction, la comparaison entre les années 2000, 2002 et 2003 d'une part, l'année 2001 d'autre part fait apparaître des variations un peu plus importantes de la représentativité des population de référence, mais ces variations restent limitées. Autrement dit, une classification secteur / forme juridique donne une bonne indication de l'existence d'échanges de services.

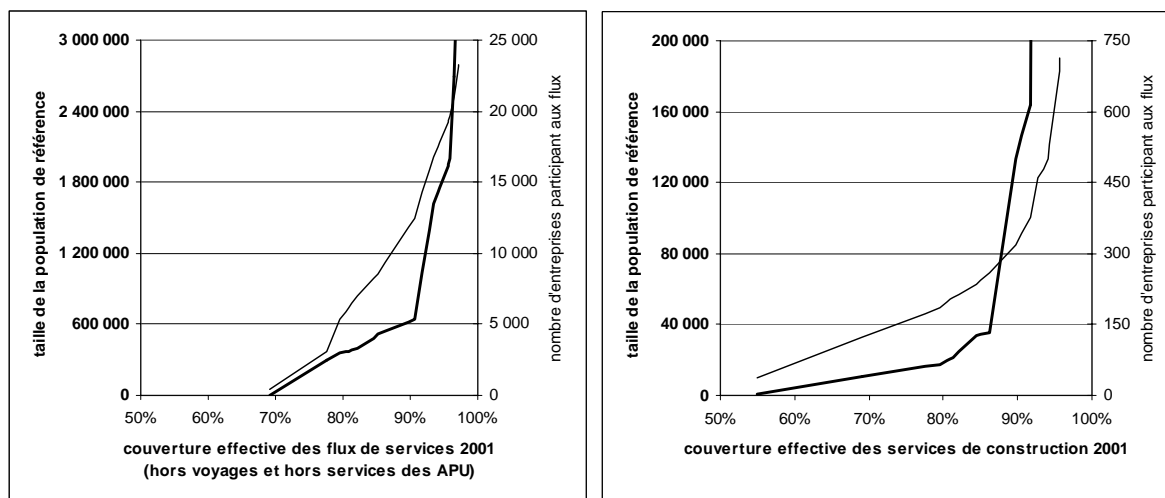
Le nombre d'entreprises retenues par cette présélection est cependant très important : dans le cas tous services, si l'on veut atteindre une couverture effective de 90% des échanges, le nombre d'entreprises sélectionnées dépasse 600 000, dont seulement quelques 12 500 participent effectivement aux échanges ; pour une enquête construction, il faut en retenir 140 000, dont environ 400 participent effectivement aux flux de services de construction.

⁴ on se limite ici aux services, la population retenue n'assure donc pas une couverture minimale pour les échanges de marchandises, les revenus, les transferts courants, le compte de capital ou le compte financier.

⁵ le rang d'une strate donnée dans le palmarès étant différent d'un flux à l'autre, le taux de couverture effectif par la population finalement retenue tend à être supérieur au taux minimal fixé.

⁶ données état des règlements 2001.

figure 1 : taille de la population de référence et couverture des flux de services, strates 2 critères



Note : les graphiques donnent, pour les services de construction (à droite) et l'ensemble des services hors voyages et hors services des APU (à gauche), la taille de la population sélectionnée par la méthode décrite plus haut (trait gras, axe des y, échelle de gauche) en fonction de la couverture des échanges effectivement atteinte (données 2001, moyenne des couvertures en recettes et en dépenses). Le point le plus à gauche de chaque courbe donne la couverture assurée par la population DDG. On a ajouté dans chaque cas le nombre d'entreprises qui, parmi cette population de référence, ont effectivement participé aux flux examinés (trait fin, axe des y, échelle de droite). Une partie des déclarations de flux ne comportent aucune information sur l'entreprise qui en est à l'origine et ne peut être attribuée à aucune strate, par conséquent la couverture effective n'atteint jamais 100 %.

Par ailleurs, on remarque dans les deux cas qu'il devient très coûteux d'essayer d'augmenter la couverture au-delà d'un certain seuil (90 % pour une enquête tous services et 85 % pour une enquête construction) : l'extension de la couverture des échanges nécessite d'inclure des strates regroupant de nombreuses entreprises, parmi lesquelles celles qui participent aux flux sont relativement peu nombreuses, et surtout ont des contributions de faible valeur.

Il est donc nécessaire d'affiner le filtrage. Une première voie consisterait à balayer la liste des strates retenues, et à isoler celles à l'intérieur desquelles les flux, pour toutes les années considérées, sont réalisés par une petite sous-population stable et peu représentative du reste de la strate. Pour cette sous-population, une approche spécifique style DDG serait adoptée et, le plus souvent, le reste de la strate se trouve exclu par la procédure de présélection⁷. Ceci permettrait de diminuer significativement la taille des populations sélectionnées, mais sans réellement changer les grands ordres de grandeur.



Une seconde solution consisterait à disposer d'une liste quasi exhaustive des entreprises ayant effectué, au titre d'une année donnée, des paiements internationaux, quelle que soit leur nature. Dans l'hypothèse d'une suppression progressive des déclarations bancaires détaillées pour les règlements internationaux (au moins ceux qui ne relèvent pas du compte financier), une telle liste pourrait à l'avenir être fournie annuellement par les banques.

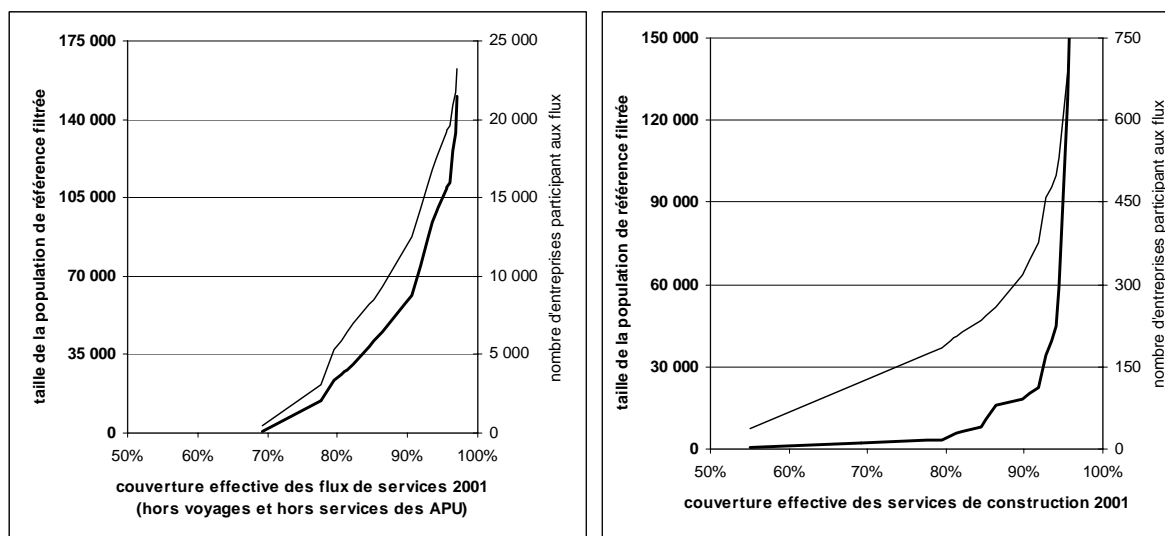
Pour les besoins de l'étude, on a pris comme équivalent de cette liste bancaire la liste des entreprises présentes dans les déclarations transmises à la DBdP pour la période sous revue. L'hypothèse la moins exigeante vis à vis des banques a été choisie. Toutes les entreprises sont retenues, quels que soient les montants collectés et les opérations couvertes : toutes les opérations de services, revenus, transferts, compte de capital, compte financier et échanges de marchandises⁸.

⁷ par exemple, les associations sportives (naf 92 catégorie juridique 92, 108 000 unités) sont retenues au titre des services personnels, culturels et récréatifs, du seul fait des règlements de la F.F. de Football (Siren 303.742.480) et de la F.F. Lawn Tennis (Siren 775.671.381), le reste de la strate n'ayant que des contributions négligeables aux flux de services.

⁸ code 100, supprimé en 2004. De plus l'introduction en 2002 du seuil d'exemption de 12 500 euros a abouti à perdre la trace de nombreuses entreprises répertoriées auparavant, d'où le choix de 2001 comme année-test.

L'intersection de cette liste de présence dans les règlements transfrontaliers et des populations présélectionnées plus haut, permettrait de constituer une population de référence filtrée.

figure 2 : taille de la population de référence filtrée et couverture des flux de services, strates 2 critères



Note : les graphiques donnent la taille de la population de référence filtrée (trait gras, axe des y, échelle de gauche) en fonction de la couverture des échanges effectivement atteinte (données 2001, moyenne des couvertures en recettes et en dépenses). Le nombre d'entreprises ayant effectivement participé aux flux (trait fin, échelle de droite) a été ajouté pour mémoire, par construction, il est identique à celui de la figure 1.

L'utilisation d'une population de référence filtrée permettrait de réduire considérablement le champ d'investigation : dans le cas d'une enquête tous services, une population de 60 000 entreprises suffit à assurer une couverture de 90 % des flux (au lieu de 600 000) ; dans le cas d'une enquête construction, la taille de la population de référence filtrée à retenir pour arriver au même niveau serait de 20 000 entreprises (au lieu de 140 000). Il faut rappeler ici que s'il est certain que ces entreprises ont réalisé des règlements transfrontières lors de la période sous revue, on ne sait pas à quel titre : rien ne garantit qu'il s'agisse d'échanges de services. Dans la plupart des cas, il s'agit en réalité d'autres opérations.

Pour une enquête tous services, la situation semble donc globalement assez favorable : sur les 60 000 entreprises qui seraient retenues, 12 500 participent aux flux de services. Il faut cependant noter que pour certains services rares, une collecte par sondage amènerait certainement à des marges d'erreur importantes. Dans le cas d'une enquête construction, le nombre d'entreprise participant aux flux reste très faible par rapport au nombre d'entreprises retenues (moins de 400 sur 20 000) ce qui rend la collecte directe inenvisageable à ce stade⁹.

Il est donc nécessaire de prendre en compte d'autres variables de stratification, et ce quelle que soit l'hypothèse de travail retenue (présence ou non d'une liste d'entreprises ayant effectué des paiements transfrontaliers, enquête tous services ou restreinte).

⁹ il est en effet irréaliste d'interroger plusieurs dizaines de milliers d'entreprises pour collecter les flux réalisés par quelques centaines d'entre elles, davantage encore d'espérer arriver à une estimation de qualité en faisant une enquête par sondage.

2.2 Prise en compte des grandeurs économiques disponibles au niveau entreprise

2.2.1 Principe

La DBdP dispose d'un certain nombre d'informations complémentaires qui permettent, dans une certaine mesure, de sélectionner les entreprises qui sont les plus susceptibles de réaliser des échanges internationaux de services :

- le chiffre d'affaire de l'entreprise (TVA et comptes de résultat Fiben) ;
- le nombre d'employés (Sirene, Fiben et CdB) ;
- le total du bilan (bilans Fiben) ;
- les échanges internationaux de biens (Douanes) ;
- le chiffre d'affaire à l'exportation (comptes de résultat Fiben) ;
- la production vendue de services (comptes de résultat Fiben) ;
- les autres opérations non imposables (proxy des exportations de services, TVA).

Ces divers éléments sont disponibles pour des sous-populations d'entreprises plus ou moins nombreuses et sont disponibles sur une base au moins annuelle¹⁰.

Ces éléments sont utilisés soit comme indicatrices de la taille de l'entreprise, soit comme un indice de son ouverture internationale. Afin, d'une part de limiter l'impact d'éventuelles erreurs, d'autre part de s'affranchir d'une éventuelle corrélation entre ces éléments et l'activité de l'entreprise, qui a déjà été prise en compte, la variable utilisée n'est pas la valeur elle-même, mais le décile auquel appartient l'entreprise, calculé séparément pour chaque année et pour chaque code NACE.

Pour constituer une information synthétique, on met en place un score prenant en compte l'ensemble de ces variables et permettant de classer les entreprises à l'intérieur de chaque strate NACE – catégorie juridique¹¹.

On procède ensuite à une nouvelle sélection des strates d'entreprises les plus pertinentes, la stratification étant basée cette fois sur trois variables : activité (code NACE), catégorie juridique, variable synthétique de score.

2.2.2 Résultats

L'utilisation des variables rendant compte de la taille des entreprises aboutit à découper des strates plus petites que dans la partie précédente, et plus nombreuses (il y a un critère de stratification de plus). Pour atteindre un taux de couverture des échanges similaire, on est donc amené à prendre en compte un nombre de strates plus important. La question est donc de savoir si ce critère de sélection supplémentaire est pertinent ou non. Dans le premier cas, les flux de balance observés seront, pour une activité et une forme juridique données, concentrés sur quelques fractiles du score, les autres fractiles n'étant pas retenus. La population d'intérêt sera donc au final plus petite. Dans le second cas, les flux de balance observés seront, pour une activité et une forme juridique données, également répartis entre tous les fractiles du score, qui seront au final tous retenus, et l'apport de la nouvelle variable sera nul.

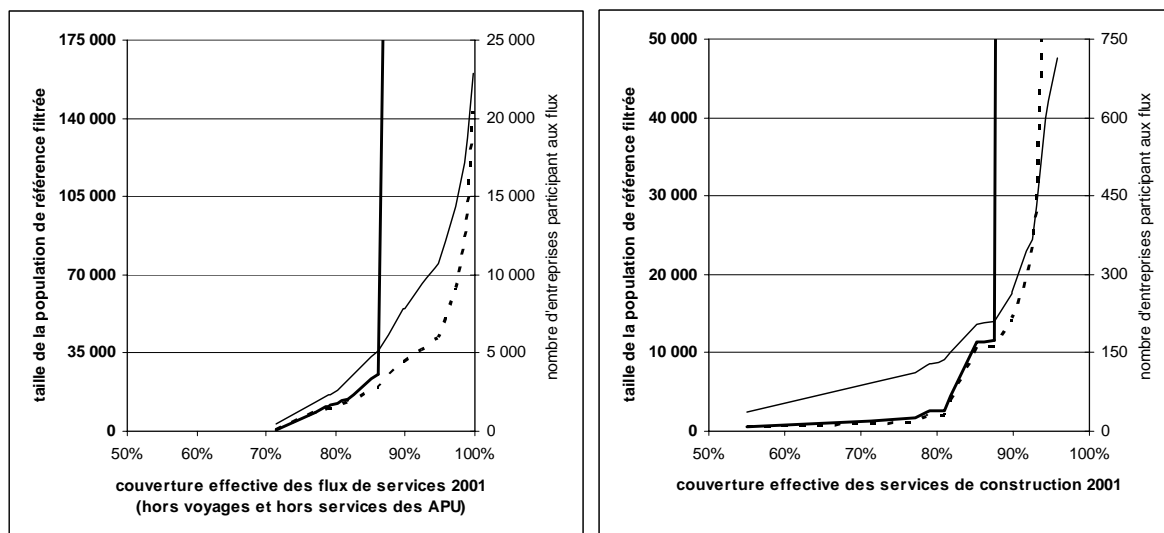
On observe que, même en l'absence d'information bancaire, le score permet indéniablement une amélioration de la sélection, du moins de la sélection des plus gros contributeurs après les DDG. Il apparaît tout d'abord que les critères de sélection trouvés sont assez stables : les strates sélectionnées pour assurer une couverture donnée sur les années 2000, 2002 et 2003 assurent une couverture du même ordre sur 2001 (moins de trois points d'écart). Dans l'hypothèse d'une enquête construction, la comparaison entre les années 2000, 2002 et 2003 d'une part, l'année 2001 d'autre part fait apparaître des variations un peu plus importantes de la représentativité des population de référence, mais ces variations restent limitées.

¹⁰ mensuelle pour les données Douanes, annuelle pour les données Fiben (mise à jour mensuelle), trimestrielle pour les données TVA (mise à jour mensuelle).

¹¹ régression logistique d'une indicatrice de participation aux flux de Balance étudiés sur les différents déciles (modalités non ordonnées), sur les données 2000, 2002, 2003, puis utilisation des coefficients ainsi estimés pour calculer le score (valeur de l'indicatrice de participation prévue par le modèle) de chaque entreprise d'après la valeur des déciles en 2001 et enfin regroupement des entreprises par tranche de valeur du score 2001.

Dans le cas d'une enquête tous services, une population d'un peu moins de 17 500 entreprises, amendable annuellement sur la seule base des sources administratives citées plus haut, auxquelles il faut ajouter les DDG et environ 7 000 entreprises participant aux flux, repérées grâce aux données bancaires mais non référencées dans Sirene¹², permettrait de couvrir quelques 86 % des flux de services et d'espérer une couverture minimale de l'ordre de 80 % à un niveau fin. Disposer à ce stade de déclarations bancaires simplifiée listant les entreprises ayant effectué des paiements internationaux permettrait de réduire cette population de quelques 6 000 entreprises non actives l'année étudiée. Un apport important, mais pas réellement décisif.

figure 3 : taille de la population de référence filtrée et couverture des flux de services, strates 3 critères



note : les graphiques donnent, pour les services de construction (à droite) et l'ensemble des services hors voyages et hors services des APU (à gauche), la taille de la population de référence sélectionnée par la méthode décrite en 3.1.1, avant filtrage par liste bancaire (trait gras, axe des y, échelle de gauche) et après filtrage par liste bancaire (trait gras pointillé, axe des y, échelle de gauche) en fonction de la couverture des échanges effectivement atteinte (données 2001, moyenne des couvertures en recettes et en dépenses). Le point le plus à gauche de chaque courbe donne la couverture assurée par la population DDG. On a ajouté dans chaque cas le nombre d'entreprises qui, parmi cette population de référence, ont effectivement participé aux flux examinés (trait fin, axe des y, échelle de droite). Une partie des flux étant réalisée par des entreprises non identifiées, la couverture effective n'atteint jamais 100 %.

En revanche, si l'on souhaite étendre la couverture des échanges jusqu'à 90 %, la déclaration bancaire simplifiée devient nécessaire : pour atteindre cette couverture de 90% sur la seule base des données administratives, il faudrait prendre en compte une population de référence d'une taille supérieure à 850 000 entreprises si la sélection repose ; ce chiffre est ramené à un peu moins de 32 000 par un filtrage supplémentaire au moyen de listes fournies par les banques. Parmi ces entreprises 8 000 environ réalisent effectivement des échanges internationaux de services.

Dans le cas d'une enquête construction, les tailles des populations de référence sont les suivantes : une population mère de 3 000 entreprises, dont 100 à 150 réalisent effectivement des flux de services de construction, suffit à assurer une couverture de 80 % des échanges ; pour atteindre une couverture de 85 %, il faut une population de référence de 11 000 entreprises environ, dont 200 seront effectivement actives ; pour atteindre 90 %, il faudrait une population de référence de 650 000 entreprises, 14 000 après filtrage sur la base d'une liste bancaire, dont 250 à 300 seront effectivement actives. Ici encore une enquête construction, exhaustive ou par sondage, est difficilement envisageable.



¹² voir le 1.

Il apparaît donc assez clairement que l'utilisation de variables complémentaires permet de mieux cibler les entreprises susceptibles de réaliser des échanges internationaux de services.

Cependant, au-delà d'un certain seuil (85 % pour fixer les idées), les flux sont l'œuvre de petits et moyens contributeurs, souvent occasionnels, que les données administratives ne permettent pas de repérer efficacement.

Disposer d'une information d'origine bancaire sur l'existence de règlements internationaux pour les compte de telle ou telle entreprise permet de dépasser ce seuil et d'assurer une couverture de l'ordre de 90 % des flux avec une population cadre de quelques dizaines de milliers d'entreprises.

En réalité, il est fort probable que les méthodes de sélection mises en œuvre ne touchent pas réellement la population des PME, mais reviennent à isoler un certain nombre d'entreprises grandes et moyennes qui peuvent être considérées comme un prolongement de la population DDG.

2.2.3 Voies d'amélioration : de l'intérêt d'élargir le champ Fiben

L'extension de la couverture du référentiel entreprises est une voie d'amélioration possible. En effet, un certain nombre des variables utilisées pour la deuxième étape de la sélection proviennent des bases de données Fiben (données bilantielles et compte de résultat). Or, celle-ci ne couvre que quelques 250 000 entreprises. Pour toutes les autres, on a considéré que l'information « entreprise absente de Fiben » était une modalité comme une autre des différentes variables (total du bilan, chiffre d'affaire à l'exportation et production vendue de services). Les autres sources de données (TVA, douanes) sont réputées exhaustives : l'absence équivaut à une valeur zéro.

Les résultats de cette approche sont les suivants. Un très grand nombre d'entreprises absentes de Fiben ne font pas non plus d'échanges de services, ces deux variables apparaissent donc très liées. De fait, la procédure de sélection revient donc à commencer par prendre les entreprises pour lesquelles la totalité de l'information est disponible et à séparer les « grosses » des « moyennes » et des « petites », puis à prendre celles qui sont absentes de Fiben et à repérer celles qui présentent une combinaison particulièrement favorable de toutes les autres variables, qui seront considérées comme « grosses » ou « moyennes », et à considérer toutes les autres comme « petites »¹³.

C'est au moment où l'extension de la couverture des flux de services rend nécessaire l'inclusion dans la population de référence de ces entreprises absentes de Fiben et pour lesquelles les autres sources ne révèlent pas une activité particulièrement importante que se produisent les sauts dans l'effectif à prendre en compte, de quelques dizaines de milliers à quelques centaines de milliers d'entreprises (voir figure 3).

La question est donc la suivante : les entreprises absentes de Fiben peuvent-elles à bon droit être considérées comme petites du point de vue des échanges de services ? Probablement pas. En effet, une part importante des échanges de services est réalisée par des entreprises non référencées dans Fiben (de l'ordre de 20% des recettes et 25% des dépenses de services hors voyages et hors services des APU).

Au vu de la figure 3, on peut raisonnablement estimer que le fait de disposer des bilans et comptes de résultats sur une population significativement plus large permettrait de repousser de 3 à 5 points le saut évoqué plus haut, et étendre de la couverture des échanges qu'il est possible d'atteindre avec une population de taille raisonnable (c'est à dire moins de 50 000), même sans disposer d'une information d'origine bancaire¹⁴.

¹³ en d'autres termes le coefficient attribué à la modalité « absent de Fiben » par la régression logistique est extrêmement négatif et suffit à lui seul à tirer le score vers le bas.

¹⁴ il semble en réalité, que disposer d'une information complète TVA, Douane, Sirene, bilans et compte de résultat d'une part ; TVA, Douane, Sirene, existence de règlement transfrontière d'autre part ; revienne à peu près au même en termes de sélectivité, au moins pour les entreprises grosses et moyennes.

3 Estimation des échanges internationaux de services par enquête auprès d'un échantillon d'entreprises

3.1.1 Principe

Comme on l'a vu, compléter la collecte DDG moyen d'une collecte directe exhaustive, portant sur la totalité d'une population d'intérêt sélectionnée suivant les critères décrits plus haut, nécessiterait d'interroger un très grand nombre d'entreprises — quelques dizaines de milliers — en laissant tout de même échapper une part non-négligeable des flux. Ceci impliquerait une infrastructure de collecte particulièrement lourde. Il est donc utile d'étudier la possibilité de procéder à une enquête par sondage, la collecte ne portant que sur un échantillon tiré aléatoirement au sein de cette population d'intérêt.

On procède de la façon suivante : tout d'abord, on prend comme cadre de travail une population de référence restreinte, telle que définie plus haut (sélection au moyen de l'ensemble de données disponibles : descripteurs de base et grandeurs économiques). Cette population est, de fait, stratifiée par activité de l'entreprise et par taille. On considère par ailleurs que l'on dispose, grâce à des déclarations bancaires simplifiées, d'une liste d'entreprises ayant réalisé des paiements trans-frontière, sans autre détail (marchandises, services revenus, transferts *etc.*), pendant la période étudiée.

On se restreint à l'intersection entre cette liste et la population cadre stratifiée.

On procède ensuite au tirage d'un échantillon dans cette population stratifiée¹⁵, les DDG étant considérés comme une strate spécifique, où toutes les entreprises sont interrogées. Le groupe des entreprises non référencées dans Sirène est traité comme une strate ordinaire¹⁶. On simule les réponses à l'enquête en allant rechercher dans les données états des règlements les lignes correspondant aux entreprises de l'échantillon et au champ (lignes de Balance) du questionnaire. On estime ensuite les flux totaux sur la base de ces pseudo données de collecte¹⁷. On calcule un intervalle de confiance empirique pour ces flux totaux estimés par une méthode de type bootstrap¹⁸.

Ces opérations sont répétées pour différentes valeurs du seuil de couverture minimale (de 60 à 100). La taille de la population de référence à prendre en compte croissant avec le seuil de couverture minimale exigé, cela revient à tirer un échantillon de 5 000 entreprises dans une population de plus en plus grande.

Il est clair que cette méthode sous-estime les marges d'erreur sur les totaux estimés : pas de non-réponse, toutes les valeurs collectées sont supposées exactes.



¹⁵ pour l'instant, ce tirage se fait avec un taux de sondage uniforme pour toutes les strates. On peut envisager des méthodes plus sophistiquées, par exemple une allocation de Neyman.

¹⁶ on suppose implicitement que l'on est à même de mobiliser une liste de ces entreprises, avec les informations de contact pertinentes (source bancaire ?), et que ce groupe peut être traité comme les autres, hypothèse de travail peu réaliste.

¹⁷ estimateur de Horwitz-Thompson pour le total.

¹⁸ tirage successif de 500 échantillons, les bornes de l'intervalle de confiance à 95% empirique pour le flux estimé étant tout simplement les fractiles 2,5 et 97,5 des 500 estimations.

3.1.2 Difficultés

Dans le cas des échanges internationaux de services, l'extrapolation des données d'enquête présente une difficulté particulière. Dans la plupart des enquêtes classiques auprès des entreprises, on cherche à estimer la moyenne par entreprise d'une grandeur (par exemple la production), que l'on multiplie par un nombre d'entreprise connu à l'avance, pour obtenir un total estimé :

$$\hat{Y} = N \times \hat{y} = N \times \frac{\sum_{i=1}^n y_i}{n}$$

où N est le nombre total d'entreprises, connu indépendamment de l'enquête, n le nombre d'entreprises dans l'échantillon, y_i la valeur observée pour l'entreprise enquêtée i .

Dans le cas des échanges internationaux de services, le nombre d'entreprises participant aux flux est inconnu *a priori*, il est estimé sur la base des données collectées. Le total estimé est donc le résultat de la multiplication d'une moyenne estimée par un nombre d'entreprises estimé :

$$\hat{S} = \hat{N}_s \times \hat{s} = N \times \frac{n_s}{n} \times \frac{\sum_{i=1}^{n_s} s_i}{n_s}$$

où n_s est le nombre d'entreprises de l'échantillon qui ont effectivement participé aux flux.

L'incertitude sur l'estimation du nombre total d'entreprises participant aux flux est, en valeur relative, d'autant plus importante que le taux de participation dans la population mère servant au tirage de l'échantillon est faible. Les résultats de la sélection ne sont, de ce point de vue, pas très encourageants. Cette incertitude venant en quelque sorte se multiplier à l'incertitude habituelle sur la moyenne estimée, on peut s'attendre à des intervalles de confiance très larges sur les totaux estimés.



3.1.3 Résultats

La méthode décrite plus haut a été appliquée aux flux de services hors voyages et hors services des APU d'une part, aux seuls flux de services de construction d'autre part. Les simulations ont été basées sur l'hypothèse d'un échantillon de 5 000 entreprises, venant s'ajouter à la population DDG interrogée dans sa totalité, et visant à assurer une couverture de plus en plus grande des flux.

tableau 2 : simulation d'enquête 2001, services hors voyages et services des APU

		couverture	valeur réelle	valeur estimée ⁽⁴⁾	IC 95 %	
nb. ent.	Siren inconnu	na	na	na	Na	na
	DDG	1,9	437	437	na	na
	s60	10,1	2 340	2 281	2 212	2 350
	s75	15,8	3 671	3 610	3 500	3 719
	s80	22,1	5 131	5 060	4 876	5 224
	s85	33,9	7 878	7 772	7 455	8 061
	s90	46,2	10 736	10 595	10 158	11 059
	s95	61,9	14 385	14 195	13 620	14 812
	s100	98,2	22 820	22 551	21 341	23 817
	autres strates	+2,8	+407	na	na	na
dépenses	Siren inconnu	+2,5	+1 645	na	na	na
	DDG	68,9	44 981	44 981	na	na
	s60	76,7	50 078	50 031	47 451	52 593
	s75	80,2	52 342	52 043	48 637	55 344
	s80	83,2	54 301	54 281	50 656	60 558
	s85	87,1	56 854	56 725	52 445	66 006
	s90	92,0	60 046	60 204	54 218	73 769
	s95	94,8	61 891	61 821	55 343	78 243
	s100	97,0	63 366	63 070	55 484	101 790
	autres strates	+0,5	+290	na	na	na
recettes	Siren inconnu	+3,2	+2 353	na	na	na
	DDG	69,5	50 572	50 572	na	na
	s60	76,7	55 845	55 852	53 183	58 363
	s75	80,9	58 897	58 233	55 171	62 562
	s80	83,8	61 047	61 044	56 773	68 464
	s85	86,8	63 210	63 058	58 228	73 276
	s90	90,7	66 016	66 709	60 178	80 930
	s95	93,4	67 975	68 391	61 109	87 386
	s100	96,4	70 195	70 145	61 420	119 115
	autres strates	+0,4	+261	na	na	na

note 1 : nb. ent. est le nombre d'entreprises participant effectivement aux flux de services visés par l'enquête.

note 2 : ligne s75 : ensemble des strates qu'il faut ajouter à la population DDG pour arriver à une couverture minimale de 75 % sur les flux 2000, 2002 et 2003 détaillés ; couverture des flux par cette population (DDG + strates ajoutées) en % du total ; valeur effectivement réalisée par cette population ; valeur DDG plus valeur estimée pour un échantillon de 5 000 entreprises tiré dans la population s75 ; intervalle de confiance pour cette estimation. Autres lignes idem.

note 3 : les flux pour lesquels le Siren n'est pas connu et ceux des autres strates sont indiqués pour mémoire, ils ne sont pas pris en compte dans les chiffres résultant du système de collecte directe.

note 4 : valeur réelle : chiffres ER ; valeur estimée : extrapolation à partir des flux réalisés par un échantillon aléatoire, moyenne sur 500 tirages ; IC 95 % intervalle de confiance à 95 % empirique sur la valeur estimée.

Ce chiffre de 5 000 entreprises était dans certains cas supérieur à la taille de la population mère utilisée¹⁹. C'est notamment vrai pour les services de construction si l'on se limite à la population suffisante pour assurer une couverture minimale de 60% par sens, ligne de balance et zone intra/extra. Dans ce cas, on a considéré que toutes les entreprises étaient interrogées, et aucun IC n'a été calculé.

Pour une enquête tous services, l'examen des résultats détaillés des 500 tirages montre que, parmi les 5 000 entreprises interrogées, la proportion moyenne de celles qui répondent avoir fait des échanges de services avec l'étranger varie de 22,5 % à 31,5 %, suivant le seuil de couverture minimal choisi.

Mener des enquêtes spécifiques sur les lignes de Balance posant problème permettrait de mieux cibler les populations enquêtées, et donc de réduire les incertitudes. Cependant, la diminution de la taille de la population mère n'est pas proportionnelle à la restriction du champ de l'enquête, ce qui conduit à un taux de « déchet » plus important : pour une enquête construction, en moyenne sur les 500 tirages, sur un échantillon de 5 000 à 5 500 entreprises, seulement 125 environ soit 2,3 % avaient réalisé des échanges internationaux de services de construction.

tableau 3 : simulation d'enquête, données 2001, services de construction

		couverture	valeur réelle	valeur estimée ⁽⁴⁾	IC 95 %	
nb. ent.	Siren inconnu	na	na	na	na	na
	DDG	5,2	37	37	na	na
	s60	15,7	112	112	na	na
	s75	19,0	136	136	na	na
	s80	28,7	205	206	186	228
	s85	29,6	211	210	184	234
	s90	37,4	267	265	228	302
	s95	48,2	344	341	288	394
	s100	84,0	600	589	455	742
	autres strates	+16,0	114	na	na	na
dépenses	Siren inconnu	5,0	90	na	na	na
	DDG	58,4	1 061	1 061	na	na
	s60	79,6	1 446	1 446	na	na
	s75	82,7	1 501	1 501	na	na
	s80	85,9	1 560	1 552	1 312	1 827
	s85	86,8	1 576	1 584	1 289	1 844
	s90	89,8	1 631	1 633	1 283	2 046
	s95	91,6	1 663	1 680	1 273	2 297
	s100	93,3	1 695	1 697	1 166	2 942
	autres strates	+1,7	31	na	na	na
recettes	Siren inconnu	3,7	113	na	na	na
	DDG	51,5	1 587	1 587	na	na
	s60	74,7	2 302	2 302	na	na
	s75	79,1	2 437	2 437	na	na
	s80	84,5	2 602	2 611	2 203	3 258
	s85	88,3	2 719	2 732	2 179	3 264
	s90	89,9	2 770	2 780	2 110	3 628
	s95	92,0	2 835	2 860	2 070	4 022
	s100	95,2	2 932	2 935	1 825	5 399
	autres strates	+1,1	35	na	na	na

note 1 : nb. ent. est le nombre d'entreprises participant effectivement aux flux de services visés par l'enquête.

note 2 : ligne s75 : ensemble des strates qu'il faut ajouter à la population DDG pour arriver à une couverture minimale de 75 % sur les flux 2000, 2002 et 2003 détaillés ; couverture des flux par cette population (DDG + strates ajoutées) en % du total ; valeur effectivement réalisée par cette population ; valeur DDG plus valeur estimée pour un échantillon de 5 000 entreprises tiré dans la population s75 ; intervalle de confiance pour cette estimation. Autres lignes idem.

note 3 : les flux pour lesquels le Siren n'est pas connu et ceux des autres strates sont indiqués pour mémoire, ils ne sont pas pris en compte dans les chiffres résultant du système de collecte directe.

note 4 : valeur réelle : chiffres ER ; valeur estimée : extrapolation à partir des flux réalisés par un échantillon aléatoire, moyenne sur 500 tirages ; IC 95 % intervalle de confiance à 95 % empirique sur la valeur estimée.

¹⁹ celle-ci résultant du croisement entre la liste des strates à retenir et la liste des entreprises ayant effectué des règlements internationaux pendant l'année sous revue.

Les tableaux 1 et 2 permettent de vérifier que la technique d'échantillonnage et d'estimation utilisée n'introduit pas d'autre biais que le problème de couverture des flux par la population mère. Que ce soit dans le cas d'une enquête tous services ou d'une enquête construction, la collecte DDG complétée par une enquête auprès d'un certain nombre d'entreprises donnerait donc bien, en moyenne une mesure fiable des échanges.

Cependant, force est de constater que les intervalles de confiance associés à cette estimation non biaisée des flux sont extrêmement larges, alors même que l'on suppose que l'on dispose d'une information d'origine bancaire sur les entreprises actives à l'international.

Ici encore, il est à craindre que le degré d'imprécision soit d'autant plus élevé que le niveau de détail est fin. À titre d'illustration la décomposition des résultats de la simulation d'une enquête tous services avec une exigence de couverture minimale de 85% donne ; d'une part pour les recettes tous services, une estimation de 63 058 millions d'euros [IC95% : 58 228 ; 73 276], soit une marge d'erreur de 11,9 % ; d'autre part pour les recettes de services de construction, une estimation de 2 829 millions d'euros [IC95% : 1 892 ; 4 440], soit une margeur d'erreur de 45,0 %.

Dans le cas d'une enquête spécifique construction, les intervalles de confiance sur les estimations des flux totaux sont moins larges que pour une enquête tous services, mais restent importants : l'intervalle [1 892 ; 4 440] donnée plus haut se compare probablement à l'estimation de 2 860 millions d'euros [IC95% : 2 070 ; 4 022] du tableau 3, marge d'erreur de 34,1 %.

3.1.4 Voies d'amélioration

Il est possible que des méthodes d'extrapolation plus sophistiquées permettent d'améliorer quelque peu la situation. On peut par exemple penser à des calages sur marges utilisant des variables auxiliaires comme le chiffre d'affaire. Il est cependant probable que le gain sera minime : les variables disponibles sont déjà prises en compte dans les processus de stratification, et on a vu qu'elles n'étaient qu'imparfaitement corrélées aux flux que l'on cherche à mesurer.

De même, on peut envisager d'affiner la méthode de tirage, et prenant plus d'entreprises dans les strates ayant le plus grand poids, ou la plus grande variance. On peut enfin affiner la sélection, en suivant toutes les pistes évoquées précédemment.

Il est cependant probable que, même en poussant la recherche plus loin dans l'ensemble de ces directions, les grands ordres de grandeurs exposés plus haut ne seront pas changés

4 Comparaison avec les autres pays européens

4.1 Suède

La Suède a aujourd'hui abandonné la collecte des règlements pour les échanges internationaux de services et a mis en place une enquête auprès des entreprises. Le SCB bénéficie toutefois de conditions particulièrement favorables : d'une part le nombre d'entreprises concernées n'est pas du même ordre de grandeur qu'en France ; d'autre part la déclaration TVA suédoise contient des informations sur les importations et les exportations de services (pour des raisons purement fiscales, liées aux taux d'imposition).

Même si le champ TVA ne correspond pas exactement au champ Balance des Paiements et que le registre TVA doit être complété par d'autres sources (données douanières notamment), le SCB peut construire grâce à ces informations une population mère particulièrement bien ciblée : les résultats de la collecte pour le premier trimestre 2004 (deuxième année d'enquête) montrent que parmi les entreprises interrogées, seules 7% déclaraient ne pas avoir réalisé d'échanges de services pendant la période considérée (à comparer avec les chiffres pour le cas français, qui donneraient 70 à 80 %).

L'exemple suédois, dont les enseignements ont orienté la plus grande part des discussions entre États membres sur la collecte directe, au moins jusqu'à une période très récente, n'est tout simplement pas transposable en France.

4.2 Royaume-Uni

L'ONS a mis en place un système de collecte directe par enquête depuis plusieurs années. Ces enquêtes s'articulent avec les autres enquêtes auprès des entreprises (base de sondage commune, mise en relation des informations, présence de questions filtre dans des enquêtes à large audience

etc.). Ce système est en cours de réforme. Environ 650 grandes entreprises sont interrogées chaque trimestre, cette collecte étant complétée par une enquête annuelle portant sur 20 000 entreprises.

La collecte trimestrielle a pour objectif de fournir les statistiques de court terme. L'enquête annuelle permet d'établir la version finale de la Balance et de balayer des secteurs qui n'étaient pas couverts les années précédentes, afin de mettre à jour, en cas de besoin, les limites de la population mère.

4.3 Autriche

L'OeNB lance une collecte directe auprès des entreprises sur les échanges internationaux de services. Cette collecte a une vocation exhaustive et s'appuie sur un nouveau règlement national, prévoyant une obligation de déclaration pour toutes les entreprises appartenant à certains secteurs et dont la taille, mesurée par le chiffre d'affaires et/ou l'effectif salarié dépasse certains seuils. Une large campagne de communication rend cette nouvelle collecte visible, des outils de déclaration en ligne permettent à l'entreprise de soumettre directement l'information dont elle est redevable.

tableau 4 : services en 2003, recettes plus dépenses, DDG et population « autrichienne »

NEF	libellé	total collecte mio €	DDG	population à l'autrichienne	union des deux populations
S	total services (hors voyages)	138 029	74,5%	79,6%	88,0%
SA	transports	29 097	80,9%	89,6%	92,9%
SA1	transport maritime	7 366	65,2%	87,3%	87,3%
SA2	transport aérien	15 198	90,7%	87,2%	93,5%
SA3	autres transports	6 533	75,9%	97,7%	97,7%
SC1	services de communication	4 132	63,3%	95,1%	96,8%
SD	services de construction	3 668	61,0%	78,1%	82,3%
SE	services d'assurances	9 537	81,0%	16,8%	84,6%
SF	services financiers	2 646	13,9%	15,6%	17,4%
SG	serv. info. et d'information	2 205	65,6%	94,7%	94,8%
SH	redevances et droits de	5 250	68,6%	83,2%	94,4%
SI	autres services aux	76 125	78,5%	88,3%	91,6%
nd	négoce et autres serv.	47 699	89,4%	93,7%	97,4%
SI1	négoce international	43 349	90,2%	93,8%	97,6%
SI2	autres serv.	4 350	81,4%	92,3%	95,7%
SI3	locations	1 996	47,4%	69,0%	69,0%
SI4	serv. divers aux	26 430	61,0%	79,9%	82,7%
SJ	serv. perso. cult. et	3 720	42,8%	36,9%	57,3%
SJ1	services audiovisuels	2 707	44,5%	24,7%	52,1%
SJ2	autres services personnels	1 013	38,3%	69,6%	71,2%
SK	services des APU	1 647	0,0%	1,4%	1,4%

note 1 : valeurs brutes en millions d'euros, parts en pourcentage de la collecte

note 2 : le taux de couverture particulièrement bas pour les services financiers s'explique par le fait que les banques ne rentrent pas dans le champ.

source : Safir ER, données 2003, Sirene (activité NACE), données TVA 2001 (chiffre d'affaire)

Une simulation sur la base des données sur les entreprises disponibles à la DBdP montre que l'application d'une démarche identique dans le cas français, en conservant les seuils prévus par le règlement autrichien, conduirait à instaurer une obligation de déclaration pour quelques 205 000 entreprises.

Outre la difficulté pratique de suivre une telle population, la couverture des échanges que l'on pourrait attendre de cette démarche serait supérieure à celle des seuls DDG, mais laisserait subsister des trous importants et en fin de compte ne résout pas réellement le problème des lignes les plus mal couvertes (voir tableau 4). Elle apparaît donc moins efficace que la sélection exposée plus haut.

4.4 Belgique

La BNB lance une série d'enquêtes couvrant l'ensemble de la Balance des Paiements. Pour le compte financier, il s'agit surtout de la refonte d'enquêtes existantes, pour le compte courant (hors marchandises et tourisme) les enquêtes sont nouvelles.

Sur les seuls échanges de services, une population de quelques 12 000 répondants est visée. Le démarrage de la collecte aura lieu au cours de l'année 2005 et l'abandon complet des déclarations bancaires est prévu pour 2007.

Il faut noter que la BNB dispose, en matière de contact avec les entreprises et de collecte massive de données, d'un savoir-faire bien établi. En effet, outre la Balance des Paiements et la comptabilité nationale, elle gère les statistiques du commerce extérieur et, depuis 1993 la collecte Intrastat (échanges de marchandises entre États membres de l'UE).

4.5 Pays-Bas

Le CBS a lancé une enquête auprès des entreprises sur les échanges internationaux de services, les échantillons étant assez réduits. Les services chargés de cette enquête se sont dès le début heurtés au problème du repérage des entreprises concernées. Les résultats des premières vagues font apparaître de réels problèmes de qualité et l'estimation des flux totaux à partir de ces données est très hasardeuse.

Pour l'instant, les chiffres publiés sont le prolongement des tendances observées dans le passé sur le système en règlements, tendances amendées par des taux de croissance calculés sur les plus grosses entreprises de l'échantillon. L'utilisation des données collectées auprès des entreprises de taille plus modeste paraît motivée avant tout par la volonté de mobiliser la totalité de l'information disponible.

Conscient de ces problèmes, le CBS travaille à une refonte de sa population mère et de ses échantillons, refonte qui aboutira vraisemblablement à une collecte semblable à notre collecte DDG (gros contributeurs, suivi personnalisé, vocation à l'exhaustivité sur cette population), portant sur un nombre d'entreprises un peu plus grand (quelques milliers). Les éventuels problèmes de couverture de ce nouveau système ne sont pas traités.

5 Conclusion

L'estimation des échanges internationaux de services à partir d'enquêtes auprès des entreprises présente une difficulté particulière : la France abrite un très grand nombre d'entreprises et la part de celles-ci qui participent effectivement aux échanges visés est très réduite. Il est donc nécessaire de procéder à un repérage préalable des entreprises à interroger. Or, les données bancaires sur les règlements sont la seule source qui permette ce repérage.

Des recherches ont été menées pour essayer de constituer, à partir des diverses sources administratives disponibles, des indicateurs pouvant se substituer à cette information. Après examen, il apparaît que les variables disponibles ne sont que très imparfaitement corrélées au fait qu'une entreprise échange ou non des services avec des résidents étrangers. Les indicateurs que l'on peut construire sont donc de qualité médiocre et deviennent d'autant moins utiles que les entreprises visées sont « petites ».

Dans ces conditions, abandonner totalement les règlements bancaires et compléter les résultats de la collecte DDG par une enquête complémentaire auprès des petits et moyens contributeurs aux flux de Balance aboutirait, faute de base de sondage adaptée à un système très coûteux, soit en termes d'infrastructure de collecte, soit en termes de dégradation de la qualité des chiffres publiés. Disposer d'une information complémentaire sur l'existence de paiements internationaux, sans indication sur l'origine de ces paiements (marchandises, services, revenus *etc.*), permet d'améliorer la situation, mais pas d'arriver à des estimations d'une qualité acceptable.

Une solution plus satisfaisante serait de conserver la collecte directe mensuelle auprès des plus grandes entreprises telle qu'elle existe actuellement (collecte exhaustive mensuelle), de demander aux banques de continuer à déclarer pour le compte des entreprises sous une forme allégée par rapport au système actuel, en conservant les montants, le type de transaction (services sans plus de détail, transferts, revenus *etc.*). Ces deux éléments permettraient de produire des indicateurs mensuels et trimestriels relativement agrégés.

Ce dispositif serait complété par une enquête annuelle relativement légère, portant sur un échantillon d'entreprises sélectionnées à partir des données bancaires et visant à reconstituer, au moment des publications annuelles, le détail des ventilations par ligne de Balance (présentation actuelle ou niveau de détail supplémentaire correspondant aux demandes européennes) et par pays partenaire. Cette piste sera explorée plus tard.

**ANNEXE 9 : L'impact sur la balance des paiements des seuils d'exemption
de 12 500 € et 50 000 €**



DGEI – DBDP
51-1562 SETEL
G. TALON ☎ 2 65 35
L05-20z

10 juin 2005

**L'impact sur la Balance des Paiements
des seuils d'exemption à 12 500 € et 50 000 €**

1 Part des déclarations de petits et moyens montants dans les flux de services

Le remplacement au premier janvier 2002 du seuil de simplification de 15 000 €²⁰ par un seuil d'exemption de 12 500 €²¹ avait conduit la direction de la Balance de Paiements à mener une étude sur la répartition des comptes rendus de paiement (CRP) par tranche de valeur des opérations élémentaires déclarées. L'étude portait plus particulièrement sur la partie services des transactions courantes. Ses conclusions étaient les suivantes :

- environ 35% des déclarations reçues par la DBdP en 2000 et 2001 au titre des échanges de services (hors voyages) avaient une valeur inférieure à 12 500 €, elles représentaient 1% des flux (recettes plus dépenses) ;
- environ 33% des déclarations reçues avaient une valeur comprise entre 12 500 et 50 000 €, elles représentaient 4% des flux ;
- environ 32% des déclarations reçues avaient une valeur supérieure à 50 000 €, elles représentaient environ 95% des flux.

Il faut toutefois signaler qu'un certain nombre d'opérations (anciens codes 090, codes 091, formules globales) font ou faisaient l'objet d'une agrégation par les déclarants avant d'être transmises à la Banque de France, la part des opérations de petits et moyens montants dans le total des flux est donc plus importante que ce que laissent supposer les chiffres donnés plus haut. Une estimation sur les années 2000 et 2001 donnait les résultats suivants :

- les opérations d'une valeur inférieure à 12 500 €, représentaient environ 5% de la valeur totale des flux de services (hors voyages, recettes plus dépenses) ;
- les opérations d'une valeur comprise entre 12 500 et 50 000 €, elles représentaient 4% des flux ;
- les opérations d'une valeur supérieure à 50 000 € représentaient 91% des flux.

Le relèvement du seuil d'exemption à 50 000 €²² rendrait donc très incomplète la couverture des échanges internationaux de services par le système déclaratif actuel.

²⁰ seuil valable pour toutes les opérations à l'intra et à l'extra.

²¹ le règlement (CE) n° 2560/2001 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2001, prévoyait la suppression de la déclaration statistique obligatoire pour les paiements transfrontaliers en euros entre deux États membres, hors opérations des établissements bancaires pour leur compte propre. La transposition par la BdF a été plus large, puisque l'exemption de déclaration statistique a été étendue à tous les paiements transfrontières d'un montant inférieur ou égal à 12 500 €, à l'intra comme à l'extra, en euros comme en devises.

²² le champ d'application prévu par les textes européens est limité aux paiements en euros, entre États membres, hors opérations des établissements bancaires pour leur propre compte.

2 Pistes pour la transformation du système de collecte

La direction de la Balance des Paiements a étudié plusieurs scénarios de transformation du système de collecte des statistiques du compte des services de la Balance des Paiements.

2.1 Collecte directe sans information bancaire

Dans ce scénario, la Banque de France collecterait directement les statistiques d'échanges internationaux de services auprès d'un échantillon d'entreprises sélectionnée sur la base de fichiers administratifs²³, des enquêtes statistiques et de l'historique des déclarations bancaires, sans qu'aucune nouvelle information soit collectée auprès des banques. Les études que nous avons conduites²⁴ ont montré que ces sources ne permettront pas, à elles seules de repérer efficacement les entreprises à interroger ; cette possibilité a donc été abandonnée.

En outre, la possibilité d'enrichir l'une de ces sources (en particulier les EAE) de questions permettant de repérer la population ciblée est apparue irréaliste à nos interlocuteurs dans les diverses administrations.

2.2 Collecte directe avec marquage bancaire succinct

Dans ce scénario, les déclarations bancaires seraient réduites à leur plus simple expression : les banques signaleraient à la DBdP les entreprises pour le compte desquelles des règlements transfrontières sont effectués, sans renseigner la nomenclature économique. La Banque de France sélectionne ensuite les entreprises qu'elle interroge sur la base de cette liste d'origine bancaire et d'une méthode de stratification utilisant sur les fichiers administratifs évoqués plus haut.

Cette méthode, si elle est largement préférable à la première, aboutirait également à un ciblage insuffisamment précis des entreprises à interroger. Même avec cette déclaration succincte et *a posteriori*, la DBdP ne serait pas en mesure de bien faire la différence, même entre les entreprises ayant effectivement réalisé des échanges internationaux de services et les autres : une estimation sur données historiques permet d'estimer que, au sein de la population d'intérêt déterminée sur la base de ces informations, seules 20% des entreprises réaliseraient effectivement des échanges internationaux de services.

Ce très faible taux présente deux inconvénients majeurs. Premièrement, une enquête dans laquelle 80% des entreprises interrogées ne seraient en définitive pas concernées susciterait une vive réaction de rejet, tant de la part des entreprises elles-mêmes que des organisations patronales. Deuxièmement le nombre de questionnaires à envoyer pour atteindre une fiabilité suffisante des résultats serait considérable : la première possibilité consisterait à interroger la totalité de la population d'intérêt, soit environ 40 000 entreprises ; la seconde à recourir à des techniques d'échantillonnage, au prix d'une grande imprécision des résultats (un échantillon de 5 000 entreprises donnerait des marges d'erreur de l'ordre de 16% sur les estimations recettes et les dépenses de services hors voyage).

Il apparaît donc clairement que cette option d'allègement important des déclarations bancaires, aurait des conséquences désastreuses sur les statistiques de la Balance des Paiements : l'information apportée par ces déclarations n'est disponible dans aucune autre source ; collecter cette information directement auprès des entreprises représenterait un coût très important.

2.3. Déclaration bancaire simplifiée et enquête complémentaire

Dans ce scénario, les banques continuent à transmettre des déclarations simplifiées, pour les opérations au-dessus du seuil de 50 000 €. Au lieu de la codification complète exigée jusqu'à présent, seules les grandes catégories d'opérations sont indiquées : biens (non transmis), services, revenus, transferts, etc. La DBdP utiliserait ces données, conjointement avec les déclarations DDG pour établir les statistiques mensuelles. Elle réaliserait des enquêtes annuelles complémentaires sur un échantillon d'entreprises sélectionné à partir de ces informations bancaires et stratifié sur la base des données administratives disponibles.

²³ déclarations TVA, déclarations douanières, répertoire Sirene, bilans et comptes de résultat (base de données Fiben de la BdF-DE).

²⁴ voir en particulier la note L – 05 – 019 du 9 juin 2005, G. Talon « enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services, conclusion des études de faisabilité »

Ce scénario présente les avantages suivants :

- le fait de disposer des grandes catégories (identification des règlements sur services) résout de fait le problème de sélection du scénario précédent ;
- le fait de disposer de totaux services au-dessus du seuil permettra un recalage moins fragile des données d'enquête ;
- il est probable que les échantillons nécessaires pour arriver à un niveau de précision acceptable soient de taille plus réduite (ce dernier point est à l'étude et fera l'objet d'une prochaine note).

Il convient par ailleurs de noter que le seuil à 50 000 € ne présenterait pas, dans cette optique, un obstacle insurmontable. En effet, les entreprises ne réalisant que des opérations inférieures à ce seuil, entreprises qui ne pourraient par conséquent pas être incluses dans un échantillon d'enquête, ne représentent qu'une part minime des flux enregistrés, de l'ordre de 2% (voir tableau 1 ci-dessous).

tableau 1 : répartition des flux de services hors voyages (milliers d'euros)

	nombre d'entreprises	valeur totale des déclarations	
		recettes	dépenses
année 2000 : entreprises réalisant	3 881 soit 23.7 %	3 796 144 soit 4.9 %	2 720 341 soit 3.9 %
- slt des opérations > 50 000 €	5 695 34.7 %	71 509 637 93.1 %	65 509 205 94.6 %
- des op. de toutes valeurs	6 818 41.6 %	310 186 0.4 %	312 108 0.5 %
- slt des opérations < 50 000 €	-	1 225 795 1.6 %	700 388 1.0 %
- Siren non renseigné	16 394	76 841 761	69 242 042
toutes les catégories réunies			
année 2001 : entreprises réalisant	3 925 soit 24.2 %	3 018 248 soit 4.1 %	2 448 925 soit 3.7 %
- slt des opérations > 50 000 €	5 618 34.6 %	68 645 818 93.6 %	62 547 088 94.3 %
- des op. de toutes valeurs	6 692 41.2 %	500 088 0.7 %	513 407 0.8 %
- slt des opérations < 50 000 €	-	1 136 759 1.6 %	819 230 1.2 %
- Siren non renseigné	16 235	73 300 914	66 328 570
toutes les catégories réunies			

Source : état des règlements 2000 et 2001, données harmonisées 2000 et 2001

ANNEXE 10 : Les données de mesure de l'activité des filiales françaises à l'étranger

Les flux d'investissement direct à l'étranger (IDE) se sont considérablement développés ces dernières années en raison du renforcement des échanges de services, qui requièrent une présence sur le marché local ; il existe alors un lien structurel entre échange et IDE. Les services jouent également un rôle d'appui et favorisent le développement des firmes multinationales.

Les statistiques FATS (Foreign Affiliates Trade Statistics) outward décrivent l'activité des filiales non résidentes contrôlées par une entreprise résidente. Une entreprise est considérée comme une filiale d'une autre entreprise si cette dernière détient plus de 50% de son capital social. Il s'agit d'une analyse de pénétration des marchés allant au-delà des études sur l'évolution des échanges transfrontières de services.

L'enquête sur les stocks d'investissement direct français à l'étranger (IDFE) réalisée par la Banque de France permet d'identifier l'entreprise et de connaître le nom de la filiale (seul le lien direct est identifié), le pays d'implantation, la part du capital social détenue par l'entreprise résidente, la valeur de marché des participations (calculée en multipliant la part des actions de l'entreprise par leur cours boursier), les profits ou pertes et les dividendes payés (les bénéficiaires réinvestis). Une question supplémentaire sur le total des ventes des filiales (leur chiffre d'affaires) a été ajoutée en 2002 à l'enquête annuelle qui porte sur les stocks d'investissements directs à l'étranger supérieur à 10 millions d'euros (ce seuil n'était que de 3 millions d'euros auparavant). La collecte de cette nouvelle variable pose encore des problèmes de qualité car encore trop peu renseignée .

Les filiales sont sélectionnées à l'aide du critère de détention du capital social (il doit être strictement supérieur à 50%) sur la base des résultats de ce questionnaire. La totalité du stock d'IDFE de l'entreprise résidente est allouée à sa filiale avec une décomposition par secteur d'activité de la maison-mère (qui est une entreprise et non un groupe) et par pays hôte de la filiale. Il faut enfin noter les difficultés de recouvrement qu'il y a entre le champ de cette enquête et celui de la DREE²⁵ qui repose sur le recensement des filiales par le représentant de la DREE dans le pays d'accueil et non par une enquête auprès des maisons-mères résidentes.

La Banque de France dispose maintenant de données sur les FATS outward débutant en 1995 qui permet d'étudier l'évolution de quelques indicateurs macro-économiques.

Tableau 1 : Statistiques FATS Outward

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre Entreprises								
Maisons mères résidentes	1890	1596	1518	1493	1980	1744	1933	1185
Filiales Outward	6718	6319	6323	6482	7591	7716	8410	5051
Chiffre d'affaires								
Maisons mères résidentes	335,3	314,8	353,8	394,0	420,7	466,9	527,4	479,7
Filiales Outward	164,0	192,2	201,6	218,4	249,1	330,3	378,0	340,7

(Source : Rapport annuel de la Balance des paiements)

Ainsi, à titre d'indication en 1995, on dénombrait 8 682 entreprises ayant des stocks d'IDFE et 6 718 ayant des filiales à l'étranger; ces nombres passaient, respectivement à 10 169 et 8 410 en 2001.

Si on s'intéresse au total des ventes réalisées par les filiales implantées à l'étranger, on remarque qu'il a progressé depuis 1995 jusqu'en 2001, qu'il a diminué en 2002 mais devrait se redresser en 2003 (chiffre encore provisoire)

²⁵ DREE Direction des relations économiques extérieures. Fait partie depuis 2004 de la DGTPE : Direction générale du Trésor et de la politique économique

ANNEXE 11 : Les services d'intermédiation financière indirectement mesurée (SIFIM)

Les SIFIM ont été créés afin de mesurer de manière adaptée la production des intermédiaires financiers (IF) qui comprend, pour une part croissante, les frais et commissions (20 % en 1980 et 55 % en 2003) et une marge calculée par l'écart entre les taux d'intérêts débiteurs (sur les crédits) et créditeurs (sur les dépôts) appelée SIFIM.

La réglementation européenne régit la mesure des SIFIM et prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2005, les SIFIM soient répartis entre les secteurs institutionnels utilisateurs :

- exportations de SIFIM par les IF résidents à destination d'agents non financiers non-résidents,
- importations par l'économie nationale de SIFIM produits par les IF du reste du monde,
- consommations intermédiaires de SIFIM par des secteurs résidents (y compris les IF non producteurs de SIFIM) autres que les ménages et par les ménages propriétaires de leur logement,
- une consommation finale des particuliers.

Les paiements effectifs en intérêts aux (des) IF doivent être corrigés des SIFIM qui sont soustraits (ajoutés) des (aux) intérêts versés (reçus) par les emprunteurs (aux déposants).

A l'exportation les SIFIM résultent de l'addition :

- de l'encours moyen des crédits accordés par les IF résidents aux agents non financiers non-résidents multiplié par l'écart entre le taux d'intérêt des crédits et le taux de référence externe
- et
- de l'encours moyen des dépôts collectés par les IF résidents auprès des agents non financiers non-résidents multiplié par l'écart entre le taux de référence externe et le taux d'intérêt des dépôts.

A l'importation la méthode de calcul est symétrique. Le taux de référence externe est calculé, pour l'actif (le

passif), par la part dans les actifs (passifs) détenus auprès (par) d'agents non-résidents de l'addition :

- des actifs (passifs) détenus auprès (par) d'agents non-résidents multipliés par le taux EONIA (Euro

OverNight Index Average) et

- de la part des écarts d'intérêts sur les actifs (passifs) provenant (issus) de créances (engagements) détenues (auprès) sur des agents non-résidents.

Les chiffres provisoires en base 2000 indiquent un écart important entre la part des SIFIM exportés (12 % du total) et celle des SIFIM importés (7 % du total). En balance des paiements, les « autres revenus des autres investissements » concernent principalement des opérations interbancaires dont les encours sont très élevés, mais avec des avoirs et des engagements d'un montant proche de sorte que le solde reste faible. Un solde extérieur de 5 % des SIFIM semble donc élevé. Il convient d'indiquer que pour les SIFIM exportés, seuls les intérêts des opérations des IF résidents sont pris en compte, alors que, pour les SIFIM importés, c'est la ligne « autres intérêts » qui est utilisée. Il faut également souligner que le taux de référence est identique pour les importations et les exportations ; il s'agit de la moyenne des taux de crédits interbancaires entre banques résidentes et non-résidentes, comme le recommande le règlement européen. Le SIFIM est donc nul sur les opérations interbancaires. Il mesure donc bien des transactions entre un IF, d'un côté, et de l'autre, un agent non financier.

Il est possible de ventiler les exportations/importations entre les zones extra-UEM et intra-UEM dans la mesure où les encours de dépôts/crédits de la balance des paiements qui servent de base pour leur calcul effectuent bien cette distinction.

Les chiffres concernant les SIFIM sont rétro-polés à partir de 1995, dans la base 2000 des comptes nationaux qui sera publiée en mai 2005. La pertinence d'une publication de ces données dans les balances des paiements pose encore question au niveau européen. Les données SIFIM sont incluses dans les comptes nationaux, agrégées par Eurostat et introduites directement dans la balance des paiements de la zone euro, sans passer par les balances des paiements nationales. Ces données ne sont qu'un *memorandum item*. Elles sont isolées dans les comptes trimestriels afin d'effectuer toutes les comparaisons possibles (avec et sans les SIFIM).

ANNEXE 12 : L'enregistrement des services d'assurances

La Commission Statistique des Nations Unies a ouvert un cycle de mise à jour du système de comptes nationaux (SCN) qui devrait aboutir en 2008 à l'édition d'un nouveau manuel et à une application européenne en 2010. Dans ce contexte, les services d'assurance dommage ont fait l'objet d'une attention particulière afin d'améliorer le traitement des catastrophes.

La production de services d'assurance dommage se calcule par différence entre les primes, d'une part et les indemnités, d'autre part. Or, les indemnités sont très volatiles, particulièrement lors de catastrophes : la production peut alors baisser et même devenir négative. La règle était de neutraliser l'effet en volume ce qui a pu conduire à une baisse sensible des prix ; ainsi, aux Etats-Unis, les événements du 11 septembre 2001 ont entraîné une baisse du prix à la consommation des ménages de 0,3 % au troisième trimestre et une hausse du PIB de 0,2 point. En France, l'application stricte à la tempête de 1999 aurait conduit à une baisse de 1,3 % de la consommation des ménages au quatrième trimestre.

Selon la nouvelle recommandation internationale, la volatilité des indemnités doit être reportée sur les opérations de transferts en introduisant la notion « d'indemnités prévues » dans le calcul de la production. Ces indemnités prévues sont obtenues par lissage exponentiel des ratios « indemnités/primes » appliqués ensuite aux primes pour calculer les indemnités prévues, avec un traitement spécifique des catastrophes. Cette méthode a dorénavant déjà été utilisée aux Etats-Unis à partir de décembre 2003 faisant ainsi disparaître le saut lié aux effets du 11 septembre 2001. La différence entre les « indemnités prévues » et les « indemnités dues observées » est affectée en « transfert courant » entre les assurances et les assurés et affecte le compte de revenu, en comptabilité nationale. Lors de catastrophes, une partie du transfert peut être classé en transfert en capital. Toutefois, cette préconisation risque de créer des asymétries dans les balances des paiements, car un événement mineur pour un grand pays (comptabilisé en « transfert courant ») sera perçu comme une catastrophe (enregistré en « transfert en capital ») pour un petit pays. Ce nouveau traitement, qui demeure optionnel, a été appliqué par l'Insee en 2000 dans le cadre du changement de base pour les effets de la tempête de 1999. La production de ré-assurance, quant à elle, est traitée en consommation intermédiaire de la production des assureurs directs en appliquant la méthode des indemnités prévues. Les démarches des comptes nationaux et de la balance des paiements convergent vers l'application d'un coefficient lissé appliqué aux primes. Il faut cependant noter l'apparition d'une nécessaire complication avec la recommandation d'inclure désormais les suppléments de prime dans l'estimation du service d'assurance.

Ces changements dans la formule de calcul des services d'assurances dommages étaient nécessaires, car elle devenait incompréhensible en cas de catastrophes. L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'éloigne des comptes des assurances car le profit normal est privilégié par rapport au profit observé. Il s'agit d'une nécessaire contrepartie afin d'obtenir une production et un PIB moins volatils et plus prévisibles.

Le traitement de la ré-assurance reste très différent en balance des paiements. Les prestations de ré-assurance des compagnies d'assurance résidents en France s'effectuent par des sociétés non-résidentes. On s'attend donc à lire leurs valeurs dans le solde des transactions courantes et à ce que le solde du compte de capital reste à l'équilibre. Comment alors traiter les catastrophes ? Il s'agit pour l'instant d'une recommandation plus destinée aux comptes nationaux qu'à la balance des paiements, même si elle est compatible avec les discussions relatives au sixième manuel de la balance des paiements. Cela reste une option, mais il existe une pression pour adopter ces recommandations, la ré-assurance étant essentiellement un problème extérieur de balance des paiements.

ANNEXE 13 : Flux d'échanges de services en valeur, d'après les comptes nationaux

Tableau 1 : flux d'échanges de services en valeur, évolution annuelle en volume et en prix de 2000 à 2003

		Valeur		Volume Prix		Valeur		Volume Prix		Valeur		Volume Prix		Valeur	
		2000		2001		2001		2002		2002		2003		2003	
GN11	Activités de poste et de courrier														
(NAF 64-1)	IMP.UE	16	38%	22	0%	22	23%	27	4%	28	0%	28	0%	28	
	IMP.HUE	8	38%	11	0%	11	-18%	9	0%	9	0%	9	0%	9	
	TOT.IMP	24	38%	33	0%	33	9%	36	3%	37	0%	37	0%	37	
	EXP.UE	9	11%	10	0%	10	60%	16	0%	16	-13%	14	7%	15	
	EXP.HUE	6	17%	7	0%	7	14%	8	0%	8	0%	8	0%	8	
	TOT.EXP	15	13%	17	0%	17	41%	24	0%	24	-8%	22	5%	23	
	SOLDE	-9				-16				-13				-14	
GN12	Télécommunications														
(NAF 64-2)	IMP.UE	807	43%	1 158	-5%	1 101	24%	1 360	0%	1 360	1%	1 380	-1%	1 362	
	IMP.HUE	413	44%	593	-5%	563	-23%	436	0%	436	2%	443	-1%	437	
	TOT.IMP	1 220	44%	1 751	-5%	1 664	8%	1 796	0%	1 796	2%	1 823	-1%	1 799	
	EXP.UE	845	29%	1 088	-5%	1 033	55%	1 598	0%	1 598	-3%	1 546	-1%	1 526	
	EXP.HUE	584	29%	752	-5%	714	10%	782	0%	782	-3%	757	-1%	747	
	TOT.EXP	1 429	29%	1 840	-5%	1 747	36%	2 380	0%	2 380	-3%	2 303	-1%	2 273	
	SOLDE	209				83				584				474	
GN21	Activités informatiques														
(NAF 72)	IMP.UE	821	-4%	788	3%	815	14%	930	2%	951	-12%	838	-2%	821	
	IMP.HUE	654	16%	759	3%	785	-9%	717	2%	734	-7%	679	-2%	665	
	TOT.IMP	1 475	5%	1 547	3%	1 600	3%	1 647	2%	1 685	-10%	1 517	-2%	1 486	
	EXP.UE	548	18%	644	3%	666	1%	675	2%	691	-9%	627	-2%	614	
	EXP.HUE	604	31%	791	3%	818	-8%	753	2%	770	-10%	693	-2%	679	
	TOT.EXP	1 152	25%	1 435	3%	1 484	-4%	1 428	2%	1 461	-10%	1 320	-2%	1 293	
	SOLDE	-323				-116				-224				-193	
GN22	Services professionnels														
(NAF 74-1A	IMP.UE	1 300	7%	1 389	5%	1 457	12%	1 629	2%	1 666	22%	2 036	1%	2 060	
+74-1C	IMP.HUE	1 208	7%	1 290	5%	1 353	-14%	1 166	2%	1 193	22%	1 457	1%	1 474	
+74-1G)	TOT.IMP	2 508	7%	2 679	5%	2 810	-1%	2 795	2%	2 859	22%	3 493	1%	3 534	
	EXP.UE	2 451	-13%	2 130	5%	2 234	16%	2 590	2%	2 650	-6%	2 487	1%	2 517	
	EXP.HUE	1 819	-13%	1 582	5%	1 659	-13%	1 450	2%	1 483	-6%	1 391	1%	1 408	
	TOT.EXP	4 270	-13%	3 712	5%	3 893	4%	4 040	2%	4 133	-6%	3 878	1%	3 925	
	SOLDE	1 762				1 083				1 274				391	
GN25	Architecture, ingénierie, contrôle														
(NAF 74-2 +	IMP.UE	3 156	11%	3 492	2%	3 558	14%	4 048	1%	4 101	0%	4 107	1%	4 152	
74-3)	IMP.HUE	2 971	11%	3 286	2%	3 348	-1%	3 315	1%	3 358	0%	3 361	1%	3 398	
	TOT.IMP	6 127	11%	6 778	2%	6 906	7%	7 363	1%	7 459	0%	7 468	1%	7 550	
	EXP.UE	3 524	8%	3 815	2%	3 887	-7%	3 621	1%	3 668	5%	3 856	1%	3 898	
	EXP.HUE	3 703	9%	4 024	2%	4 100	-2%	4 017	1%	4 069	5%	4 281	1%	4 328	
	TOT.EXP	7 227	8%	7 839	2%	7 987	-4%	7 638	1%	7 737	5%	8 137	1%	8 226	
	SOLDE	1 100				1 081				278				676	

	Valeur		Valeur		Valeur		Valeur		Valeur		Valeur		Valeur	
	2000	Volume	Prix	2001	Volume	Prix	2001	Volume	Prix	2002	Volume	Prix	2003	
GN33	Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises													
(NAF 74-6 à 74-8)	IMP.UE	3 228	4%	3 372	3%	3 478	-4%	3 355	3%	3 442	21%	4 175	2%	4 266
	IMP.HUE	3 029	5%	3 175	3%	3 276	-10%	2 964	3%	3 041	17%	3 560	2%	3 638
	TOT.IMP	6 257	5%	6 547	3%	6 754	-6%	6 319	3%	6 483	19%	7 735	2%	7 904
	EXP.UE	2 693	4%	2 800	3%	2 889	5%	3 026	3%	3 105	38%	4 273	2%	4 366
	EXP.HUE	2 837	4%	2 963	3%	3 057	16%	3 549	3%	3 641	33%	4 831	2%	4 937
	TOT.EXP	5 530	4%	5 763	3%	5 946	11%	6 575	3%	6 746	35%	9 104	2%	9 303
	SOLDE	-727				-808				263				1 399
GP21	Activités audiovisuelles													
(NAF 92-1 + 92-2)	IMP.UE	997	11%	1 104	-1%	1 091	6%	1 155	1%	1 170	-16%	979	2%	996
	IMP.HUE	836	11%	924	-1%	912	-19%	735	1%	745	-17%	622	2%	632
	TOT.IMP	1 833	11%	2 028	-1%	2 003	-6%	1 890	1%	1 915	-16%	1 601	2%	1 628
	EXP.UE	692	-8%	636	-1%	628	6%	663	2%	673	-1%	668	2%	679
	EXP.HUE	632	-10%	567	-1%	560	-9%	508	1%	515	-4%	492	2%	500
	TOT.EXP	1 324	-9%	1 203	-1%	1 188	-1%	1 171	1%	1 188	-2%	1 160	2%	1 179
	SOLDE	-509				-815				-727				-449
GP2A	Autres activités récréatives, culturelles et sportives marchandes													
(NAF 92-3 à 92-7)	IMP.UE	202	-15%	171	1%	173	36%	236	5%	248	-5%	235	4%	244
	IMP.HUE	344	-8%	315	1%	319	-13%	277	5%	292	-1%	289	4%	300
	TOT.IMP	546	-11%	486	1%	492	4%	513	5%	540	-3%	524	4%	544
	EXP.UE	147	-4%	141	1%	143	-8%	131	5%	138	16%	160	4%	166
	EXP.HUE	804	-14%	695	1%	703	-14%	603	5%	635	-3%	614	4%	637
	TOT.EXP	951	-12%	836	1%	846	-13%	734	5%	773	0%	774	4%	803
	SOLDE	405				354				233				259
GN4A	Recherche et développement marchands													
(NAF 73)	IMP.UE	632	5%	664	3%	683	-4%	658	3%	675	-23%	522	2%	533
	IMP.HUE	494	5%	519	3%	534	-10%	481	3%	494	-9%	451	2%	461
	TOT.IMP	1 126	5%	1 183	3%	1 217	-6%	1 139	3%	1 169	-17%	973	2%	994
	EXP.UE	1 141	5%	1 198	3%	1 232	5%	1 288	3%	1 321	9%	1 438	2%	1 470
	EXP.HUE	1 066	5%	1 120	3%	1 151	16%	1 338	3%	1 373	19%	1 636	2%	1 672
	TOT.EXP	2 207	5%	2 318	3%	2 383	10%	2 626	3%	2 694	14%	3 074	2%	3 142
	SOLDE	1 081				1 166				1 525				2 148
Ensemble		Valeur		Valeur		Valeur		Valeur		Valeur		Valeur		Valeur
		2000		2001		2001		2001		2002		2002		2003
	IMP.UE	11 159	9%	12 160	2%	12 378	8%	13 398	2%	13 641	5%	14 300	1%	14 462
	IMP.HUE	9 957	9%	10 872	2%	11 101	-9%	10 100	2%	10 302	6%	10 871	1%	11 014
	TOT.IMP	21 116	9%	23 032	2%	23 479	0%	23 498	2%	23 943	5%	25 171	1%	25 476
	EXP.UE	12 050	3%	12 462	2%	12 722	7%	13 608	2%	13 860	9%	15 069	1%	15 251
	EXP.HUE	12 055	4%	12 501	2%	12 769	2%	13 008	2%	13 276	11%	14 703	1%	14 916
	TOT.EXP	24 105	4%	24 963	2%	25 491	4%	26 616	2%	27 136	10%	29 772	1%	30 167
	SOLDE	2 989				2 012				3 193				4 691

Source : comptabilité nationale

**ANNEXE 14 : Exportations et importation des entreprises de services,
d'après l'EAE de services**

**Tableau 1 : exportations et importations des entreprises de services
(INSEE, enquête annuelle d'entreprise)**

	Exports	Exports	Exports	Imports	Imports	Imports
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
633Z-Agences de voyage	1 180,7	1 861,0	745,3	518,2	367,0	734,6
agences de voyage	16,9	0,0		9,6	0,0	
org de voy vendu par d'autres ent	1 002,5	906,6	254,6	307,2	131,4	248,8
org de voy vendu direct aux clients	89,8	604,8	184,8	175,9	223,9	317,9
vte de voy organises /d autres ent	3,8	98,0	103,6	3,2	5,0	64,7
Bill de transp, hebergts, rest, spect	67,7	251,6	201,8	22,3	6,7	103,1
Informats touristiques	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Guides touristiques			0,4			0,0
642A-Telecommunications nationales	628,8	2 438,2	1 844,6	261,2	353,9	411,9
serv de telephones publics	1,1	1 915,3		52,2	55,5	
serv de diffus & transm emiss radio-TV	7,8	5,1		0,4	0,6	
autres activités de télécommunications	0,3	0,0		0,0	13,0	
serv de telephones publics	130,1	116,8	8,8	120,9	177,8	4,6
telecom a infrastructure fixe	16,6	0,0	1 124,8	0,0	0,0	316,8
telecom mobiles	57,5	123,5	248,8	15,7	10,5	11,1
Messagerie a VA & serv interm telecom	26,2	48,3	33,3	4,7	51,1	64,3
serv de diffus & trans emiss radio-TV	89,0	8,9	0,6	37,7	42,1	0,0
autres activités de télécommunications	300,2	220,3	407,3	29,6	3,3	11,0
services de diffusion et transmission d'émissions radio-TV			21,0			4,1
672Z-Auxiliaires d'assurance	41,6	44,1	119,9	0,3	4,8	12,2
Activ de courtage d'assur	0,6	40,3	103,8	0,0	4,4	1,8
Activ d'agence gener d'assu	5,9	0,0	7,1	0,0	0,3	8,8
activité de courtage : assurance	28,9		0,0	0,3		0,0
activité d'agent général d'assurance : assurance	0,2			0,0		
auxiliaires d'assurance	0,1		5,5	0,0		1,4
Services d'exper d'assur	5,9	3,1	2,0	0,0	0,0	0,0
autres activités liées aux assurances		0,7	1,5		0,1	0,2
71-Location sans opérateur	196,9	180,9	243,8	13,9	57,3	36,6
711Z-Location de vehicules automobiles	57,3	20,2	19,4	3,4	7,8	5,9
location de véhicules automobiles	0,2	6,8		0,0	0,0	
loc crte duree de vehic part, utilitair	49,3	5,7	18,2	1,4	7,1	5,6
loc long duree de vehic part, utilitair	7,8	7,7	1,2	2,0	0,7	0,3
712A-Loc d'autres mat de transp terr	123,8	103,2	106,5	9,9	31,0	22,3
location d'autres matériels de transport terrestre	7,0		2,7	0,0		1,1
loc crte duree de camions	1,8	12,3	7,4	0,5	0,7	0,0
loc long duree de camions	17,9	2,2	1,9	1,0	0,7	0,0

	Exports	Exports	Exports	Imports	Imports	Imports
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
loc de wagons	43,5	52,5	58,6	6,8	10,7	7,6
loc de conteneurs	23,5	29,9	24,8	0,9	17,8	12,4
loc de moto, caravanes & auto-caravanes	0,0	0,0	0,0	0,7	0,9	0,8
loc d'autres mat de transport terrestre	2,8	5,2	4,0	0,0	0,2	0,0
loc de bateaux, cargos & navires	27,3	1,1	7,1	0,0	0,0	0,4
712E-Loc d'appareils de transp aerien	15,8	57,5	117,9	0,6	18,5	8,4
72-Activités informatiques	2 495,0	3 300,1	3 254,6	354,0	922,5	1 342,5
721Z-Conseils en configurations info	305,3	514,8	540,9	86,8	155,5	221,1
conseil en systèmes informatiques	9,7	2,3	17,7	4,7	1,7	0,4
Ingenierie de systeme informatique	177,8	290,9	374,7	60,3	77,0	135,1
etudes & cseil en config informatique	117,8	221,6	148,5	21,8	76,8	85,6
722Z-Realisation de logiciels	1 861,8	2 536,8	2 328,3	201,7	529,7	696,0
Real de progiciels systemes & utilit	127,5	249,8	1 321,5	13,5	91,9	199,0
Real de progiciels applicatifs	732,8	412,4	0,0	24,9	60,0	0,5
réalisation de logiciels	7,4	12,2	3,5	4,2	1,9	1,2
cseil en developpmnt de logiciels	69,9	66,4	997,9	3,7	16,9	493,9
Realisat de logiciels non standards	588,5	801,3	5,4	44,4	120,1	1,4
Mise a disposit d'analystes-programmeur	95,5	141,1		59,1	114,3	
Maintenance tierce partie de logiciels	39,3	77,9		6,5	46,1	
Edition de jeux video		0,6			0,1	
Edition d'autres logiciels de loisirs		2,2			0,1	
Autres serv de realisat de logiciels	83,2	234,3		30,8	40,5	
Conc et dev de sup inf enr (dt cdrom)	117,7	538,6		14,6	37,8	
723Z-Traitement de donnees	251,3	149,3	304,6	45,5	79,6	346,6
Prise en charge de la fonct info	14,1	49,7	70,7	2,2	35,4	114,1
Gest & assist de centres info, back up	0,4	2,6	1,5	0,1	0,5	25,6
traitement des données	0,4	0,0	2,7	0,0	0,0	0,2
Saisie & preparat de donnees	4,5	20,3	14,5	2,2	0,9	30,4
Trav a facon info (hors saisie)	30,3	23,7	28,9	23,6	7,7	93,3
Mise a dispo de mat & reseaux info	1,9	16,6	153,7	0,3	2,2	15,7
vente d'espaces publicitaires liée à la fourniture d'accès Internet		0,6			0,0	
Autres serv de traitmnt des donnees	199,7	35,8	32,6	17,1	32,9	67,3
724Z-Activites de banques de donnees	24,3	53,3	32,1	2,2	12,5	5,9
725Z-Entr & repar mach bureau & mat info	52,3	45,9	48,7	17,8	145,2	72,9
Entr & reparat de mach de bureau	16,5	22,7	27,3	2,1	125,0	47,0
Entr & reparat d'ordinat & aut periph	35,8	23,2	21,4	15,7	20,2	25,9
74-1 Activités juridiques et comptables	18 092,2	7 104,1	6 179,3	1 199,7	2 452,9	1 950,0
741A-Activites juridiques	376,7	389,8	469,8	92,7	110,8	88,2
activités juridiques	5,9			0,0		
cseil & repres jurid en droit penal	0,3	4,0	17,7	0,0	0,0	2,8
cseil & repres jurid en droit civil	10,0	5,0	2,9	0,0	1,9	2,6

	Exports	Exports	Exports	Imports	Imports	Imports
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
cseil & repres jurid en droits profess	242,4	266,9	299,7	39,2	60,5	16,1
cseil & repres jurid en droit public	10,6	22,7	27,7	2,8	3,9	25,3
Act jurid sur marques & brev	64,1	48,4	72,6	49,8	44,5	38,9
Redact d'actes authentiques	8,1	2,9	0,0	0,0	0,0	1,4
Redact d'autres actes	24,1	34,6	37,4	0,0	0,0	0,3
Signif actes, redact de constats	6,9	0,7	0,0	0,9	0,0	0,5
Tenue de vte publiques	4,3	4,4	4,2	0,0	0,0	0,0
Autres activites juridiques	0,0	0,2	2,7	0,0	0,0	0,1
Autres activites juridiques			4,9			0,2
741C-Activites comptables	183,8	150,1	172,5	65,5	58,7	13,1
activites comptables	0,0	5,2		0,0	0,0	
cseil & analyses en compta, audit fin	25,4	45,8	36,6	8,0	6,0	8,8
Commissariat aux cpts	133,4	85,2	97,8	51,7	50,5	0,9
Tenue & surveillance de comptabilite	23,8	13,8	36,8	5,3	2,2	3,2
Centres de gest agrees	0,0		0,4	0,5		0,1
Autres activites comptables	1,2	0,1	0,9	0,0	0,0	0,1
741E-Etudes de marche et sondages	228,1	268,8	202,9	89,2	93,9	65,6
Etudes de marche	94,3	187,3	123,6	42,8	50,6	30,8
Etudes economiques ou socio	37,6	22,6	20,0	3,5	3,5	12,8
études de marché et sondages	5,1		0,0	0,0		0,0
Sondages & enquetes d'opinion	39,3	32,2	47,2	17,1	16,8	13,9
Aut act d'etudes marche & sondage	51,8	26,7	12,1	25,8	23,0	8,1
741G-Conseil pour les affaires & la gest	1 141,1	1 240,3	1 423,6	285,5	260,4	315,3
conseils pour les affaires et la gestion	49,1	29,7	13,8	4,7	8,2	11,0
Cseil en org, planificat & adm general	496,7	430,6	416,6	156,8	35,8	52,1
Cseil en informat & documentat	5,7	29,1	35,8	7,8	10,5	10,0
Cseil en gest fin (ingen, planif,,)	134,3	196,5	277,7	6,3	6,4	46,3
Cseil en gest commerciale	96,0	103,2	208,5	1,1	61,8	54,3
Cseil en gest de ress hum (nc recrut)	27,4	26,4	36,2	2,7	3,9	4,9
Cseil en gest de la product	222,2	255,2	255,9	84,0	70,6	80,4
Cseil en relats publiques	55,6	70,7	91,7	6,2	29,4	34,0
Aut act de cseil pr aff & la gest	54,1	98,9	87,4	15,9	33,8	22,3
741J-Administration d'entreprises	16 162,5	5 055,1	3 910,5	666,8	1 929,1	1 467,8
administration d'entreprises	96,1	0,5	41,7	0,0	0,0	0,0
Direct des filiales du groupe	357,8	2 351,9	375,8	11,6	91,8	48,7
serv d'administration d'entrep	293,0	867,0	181,5	15,0	649,5	87,3
serv info rendus aux ent du groupe	16,3	12,8	11,0	0,0	0,2	1,4
serv compt & jurid, cseil pr aff & gest	127,4	118,2	250,0	8,7	30,8	48,1
serv de loc mob & immob aux ent du grp	6,1	0,7	5,4	0,0	0,1	0,0
Autres serv rendus aux ent du groupe	15 265,8	1 704,0	3 045,1	631,5	1 156,7	1 282,3

	Exports	Exports	Exports	Imports	Imports	Imports
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
74.2-Activités d'architecture et d'ingénierie	4 608,1	4 935,4	6 511,0	480,2	995,5	844,0
742A-Activités d'architecture	66,3	147,5	118,4	2,7	4,5	8,7
Concept archit de maisons indiv	1,6	0,6	4,7	0,0	0,1	1,1
Concept archit d'aut ouvr neufs	4,7	12,8	27,2	1,1	0,4	2,3
Concept archit de travx gros entr/renov	1,2	28,7	10,4	0,0	0,7	1,4
Amenagement de constructions	2,6	4,0	3,9	0,4	0,9	0,4
activités d'architectes	6,2	0,3	0,4	0,1	0,0	0,0
Etudes & conseil architecturaux	50,0	77,5	62,1	1,1	0,8	2,3
Architecture paysagere	0,0	0,3	0,4	0,0	0,5	0,1
conseil & etudes en mat amenagmnt urbain		1,5	0,2		0,2	0,2
Autres serv architecturaux		21,8	9,1		0,9	0,9
742B-Metreurs, geometres	0,6	5,9	6,0	0,3	1,4	1,4
Devis d'ouvrages, metres des travx	0,1	3,4	4,0	0,0	0,0	0,6
Leves de terrains, topographie	0,5	2,5	1,9	0,3	1,1	0,7
Amenagmnt urbain & rural, cadastre		0,0	0,1		0,3	0,1
742C-Ingenierie, etudes techniques	4 541,2	4 782,0	6 386,6	477,2	989,6	833,9
etd techn pr construct de batiment	132,6	274,6	184,8	4,9	33,9	3,8
etd techn pr construct ouvrg infrast	104,5	95,0	199,4	4,7	6,6	18,4
etd techn special pr l equipmnt de bat	9,1	8,1	2,4	0,0	0,1	0,4
etd techn pr projets indus (hors bat)	1 211,0	745,7	633,1	90,3	127,5	140,1
Autres activites d'ingen & etd techn	1 527,6	1 873,8	1 738,9	201,1	470,7	453,4
assist techn a utilisat mat complexe	781,7	981,1	2 686,9	112,6	224,3	132,8
assist a maîtrise d'ouvrage	32,5	45,3	106,8	23,5	18,6	1,1
etdes & conseils sciences de la terre	295,3	306,2	359,5	18,8	7,5	3,8
serv de prospect souterr & de surface	0,0	4,0	4,1	0,0	0,0	0,1
serv d etablissmnt de cartes			0,0			0,0
Autres rattachees aux sc de la terre	120,2	137,2	39,1	7,3	0,2	0,0
ingénierie, études techniques	14,6	1,8	4,3	7,5	6,5	8,8
etd & conseils technprealables	312,1	309,2	427,3	6,5	93,7	71,2
743A-Controle technique automobile	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0	0,5
743B-Analyses, essais & inspections tech	72,7	122,4	102,9	5,7	14,9	13,7
analyses, essais et inspections techniques	1,4			0,0		
serv d'insp & ctrl techn de bat	2,3	2,9	2,6	0,3	1,0	1,3
serv d'insp & ctrl techn verif fctt	23,6	21,8	28,6	0,7	0,5	1,4
serv de certificat de prod ou de syst	8,0	23,5	3,5	1,3	1,5	1,8
Essais & analyses chimiques ou biolog	6,6	8,4	8,4	0,5	1,1	1,2
Essais & analyses physiques	3,2	10,1	13,1	0,1	0,6	0,9
Essais & analyses de systemes	5,8	4,8	2,4	0,0	0,1	0,0
Autres act de ctrl, insp & anal techn	21,8	50,9	44,3	2,8	10,1	7,1

	Exports	Exports	Exports	Imports	Imports	Imports
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
74.4-Publicité	904,4	990,3	1 035,8	211,1	267,9	323,8
744A-Gestion de supports de publicite	481,0	373,5	395,1	27,1	57,5	125,4
Regie de presse	147,5	142,9	145,6	11,1	46,5	46,1
Regie de TV	227,7	171,4	207,1	0,3	0,5	3,8
Regie de radio	11,0	21,3	6,0	0,0	0,0	0,0
Regie d'affichage ou de pub exterieure	23,8	16,9	16,5	6,4	4,1	2,5
Regie d'autres types de support	6,7	16,8	13,8	3,3	2,3	70,4
Regie pub:recettes d'ech de marchandis			0,5			0,0
gestion de supports de publicité	5,5	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0
Distribut de prospectus & d'echant pub	1,5	2,5	4,7	0,1	0,3	0,4
Pose d'affich, entrtien de panneau pub	57,3	1,7	0,9	5,6	3,8	2,2
744B-Agences, conseil en publicite	423,4	616,8	640,7	184,0	210,4	198,4
Marketing direct, marketing telephonique	0,9	1,7	1,4	0,0	0,1	0,3
Promot des vte (pub directe)	23,9	94,9	70,1	13,4	48,7	16,9
Autres activites pub hors media	21,6	8,0	15,6	9,7	0,0	10,9
Communicat emploi	3,2	1,7	1,6	3,4	0,0	0,0
marketing direct	9,5	36,2	64,4	2,0	1,6	9,8
communication (divers)	3,6	9,4	11,6	0,2	1,1	1,0
agences de publicité généralistes	140,8	342,1	324,2	18,3	70,0	61,5
centrales d'achat	45,2	60,9	77,6	44,8	21,6	20,0
créateurs indépendants	30,1	40,6	40,1	4,0	42,0	42,4
autres prestations	117,4	18,0	33,4	85,7	25,1	33,2
etudes média, conseil en achats média, media-planning		3,3	0,1		0,2	0,1
agences, conseils en publicité	27,2	0,0	0,6	2,5	0,0	2,3
745A-Selection et mise a dispo de person	35,9	72,7	53,6	0,5	3,2	2,2
sélection, mise à disposition du personnel	1,4		0,0	0,0		0,0
Fourniture & mise a disposit de perso	16,5	28,4	21,3	0,0	0,8	0,6
cseil en rech & sel pr recrut cadres	12,3	38,7	29,2	0,0	1,6	1,4
cseil en rech & sel pr recrut non cadr	5,5	4,5	0,3	0,5	0,8	0,2
serv outplacmnt, de reclasmnt prof		0,0	0,0		0,0	0,0
Autres serv spec de cseil en rech & sel	0,2	1,1	2,8	0,0	0,0	0,0
745B-Travail temporaire	171,7	130,2	111,4	0,2	0,2	0,0
746Z-Enquetes et securite	19,2	18,6	19,9	5,7	4,4	9,4
enquêtes et sécurité			0,7			1,3
Enquete & recherche (hors cadre judic)	0,9	0,5	0,3	0,0	0,7	0,3
serv de securite techn& incendie		0,0	0,0		0,0	0,0
Gardiennage d'immeub habitat & locaux	4,2	5,4	7,0	0,3	0,6	0,5
Telesurveillance, telesecurite	0,3	0,3	0,6	2,7	0,7	4,8
ctrlr & surv pdt activite d etablissmnt	2,3	1,5	1,7	0,0	0,1	0,1
ctrlr des entree/sortie lors d'evnmt	0,0	0,8	1,2	0,0	0,0	0,0
cseil en secur indus ou personnelle	1,2	1,4	0,9	0,0	0,0	0,0

	Exports	Exports	Exports	Imports	Imports	Imports
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Transport de fonds & de valeurs	6,6	7,1	7,3	2,7	2,3	2,4
Gardes du corps	1,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres serv de securite	2,6	1,5	0,2	0,0	0,0	0,0
747Z-Activites de nettoyage	15,1	10,5	18,1	3,0	5,3	4,3
nettoy spec en milieu hospitalier	0,0		0,0	0,0		0,4
nettoy spec en milieu industriel	1,6	2,1	2,9	0,5	2,5	0,6
activités de nettoyage	2,8			0,0		
nettoy d'immeubles	1,9	3,7	1,5	0,2	1,3	1,2
nettoy de locaux, centres commerciaux	5,7	0,6	5,2	0,1	0,1	0,2
nettoy de bureaux, locaux administrat	1,3	0,8	6,9	1,0	0,2	0,5
nettoy d'equipmnts collectifs			0,7			0,0
nettoy courant d'usines & ateliers	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2	0,2
nettoy de vehicules de transp coll	1,3	0,7	0,5	0,1	0,0	0,0
Desinfect, deratisat, ramonage,,,	0,5	2,5	0,3	1,1	1,0	1,2
748A-Studios et autres activites photo	26,8	16,8	22,7	1,4	23,6	3,6
studios et autres activités photographiques	0,1			0,0		
Prises de vue par machine automatique	0,4	0,4	5,4	0,0	2,9	2,7
Studios photo	17,2	5,6	3,3	1,3	2,5	0,2
photo publicitaires	2,2	5,1	5,4	0,0	0,1	0,2
photo de ceremonies	0,2	0,2	0,3	0,0	0,5	0,2
photo aeriennes, /-marines ,,,	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Autres serv de photographie special	6,6	5,4	8,2	0,1	17,6	0,3
748B-Labo de développement & de tirage	43,4	44,3	49,0	21,3	48,9	65,5
Developpmnt & tirage de photographies	37,9	24,0	24,9	19,0	46,1	47,1
Developpmnt & copie de films cine	4,2	19,2	20,2	0,7	0,0	0,8
Depots trav photo	0,6	0,9	3,7	1,5	2,7	17,6
Autres serv de developpmnt & de tirage	0,7	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0
748D-Services de conditionnement a facon	83,0	85,0	117,7	29,7	64,3	86,6
conditionnement à façon	0,0	0,0		0,0	1,9	
Conditionnement fruits & legumes	0,1	6,5	6,2	0,2	0,4	0,2
Embouteillage de prod liquides	6,3	13,4	22,7	5,8	16,1	15,1
Remplissage de sacs & sachets	6,9	16,5	21,2	6,0	13,2	12,8
Mise/blisters	2,0	2,1	2,5	2,6	2,8	2,3
Conditnmnt pr transport	10,9	4,4	5,5	5,9	5,2	0,7
Emballage ou etiquettage de prod	56,8	42,1	59,6	9,2	24,7	55,5
748F-Secretariat et traduction	74,0	83,1	85,2	6,1	11,7	14,2
secrétariat et traduction	20,3		0,0	1,6		0,0
serv de reponse telephon, dom postale	0,4	2,0	1,1	0,0	0,6	0,2
serv de secretariat a facon	0,2	0,6	2,6	0,0	0,0	0,4
Dessin industriel a facon	2,9	8,5	2,6	0,0	0,0	0,7
serv de duplicat, reprographie	2,1	4,2	10,9	0,1	0,3	0,3

	Exports	Exports	Exports	Imports	Imports	Imports
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
serv de traduct	36,4	57,7	65,6	3,7	10,8	12,2
serv d'interpretation	3,0	1,2	1,7	0,0	0,0	0,3
Aut act de secret, traduct, reprogr	8,7	8,9	0,7	0,7	0,0	0,1
748G-Routage	34,8	24,0	26,0	5,4	5,3	0,5
Gest de listes d'adresses		0,8	0,4		0,0	0,0
Routage de presse aux abonnées	1,0	5,7	7,2	0,0	0,0	0,0
Messagerie urbaine de presse	6,2	0,0	0,0	4,4	4,6	0,0
Expedit de documents	27,6	17,5	18,4	1,0	0,7	0,5
748H-Centres d'appel			35,1			19,2
748J-Organisation de foires et salons	30,5	61,0	35,3	4,9	12,5	7,5
org de salons professionnls	3,6	13,8	19,8	1,9	2,7	2,0
org de foires	0,8	0,1	0,8	0,0	0,3	0,4
organisation de foires et salons	0,7			0,0		
org de congres	21,3	43,0	9,0	1,4	7,7	4,2
Fourniture & mise en place mat d'expo	4,1	4,1	5,7	1,6	1,8	0,9
748K-Services annexes a la prod	740,9	911,9	1 405,8	74,7	374,1	291,4
Gest de commandes, livraisons, factur	21,4	35,2	38,4	1,5	23,8	20,3
Intermed divers, refacturat de serv	113,9	148,8	25,7	7,7	141,2	9,3
services annexes à la production	45,9	0,0	8,3	2,0	0,0	0,1
Info financ sur client, rensngmnt com	4,8	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0
Recouvrmnt de factures	11,7	17,9	10,5	0,6	6,7	2,0
Concept de modeles, design, esth indus	27,0	38,0	50,3	0,2	8,0	22,4
etagistes publicitaires	0,2	2,7	0,9	0,0	0,0	0,1
Expertise hors assurance & immob	4,3	1,7	1,7	0,0	2,1	0,2
assist technique	125,9	202,6	296,2	28,9	38,9	57,3
Exploitat de procedes, marques, licence	73,6	110,2	761,2	3,1	9,6	97,0
Projets de decoration ou d'amenag int	11,8	114,6	20,6	1,3	1,9	0,8
Autres serv annexes a la product	300,4	240,2	191,8	29,4	141,8	81,9
90 Assainissement	38,2	44,5	39,1	10,6	14,0	7,8
900A-Epuration des eaux usees	4,4	4,3	6,3	2,8	1,4	0,8
Evacuat & epurat des eaux usees	0,4	2,8	3,6	1,5	1,3	0,7
Insp, vidange & curage de reseaux coll	2,3	0,0	0,3	0,5	0,0	0,0
Insp, vidange & curage de fosses septiq	0,0	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0
Aut serv d'epurat des eaux usees	1,7	1,5	2,3	0,5	0,1	0,1
900B-Enlevmt & traitmt des ordures menag	4,9	17,8	11,2	2,2	10,7	3,5
Coll des dech menag, com & ind ban	3,7	11,2	3,1	0,1	0,7	0,2
Incinerat des dech men, com & ind ban	0,0	0,4	0,3	0,6	1,0	3,1
Enfouissmnt, decharge/en site de stock	1,1	1,3	2,6	1,5	5,7	0,2
Aut serv d'enlevmnt traitmnt dech ban	0,0	4,9	5,2	0,0	3,1	0,0

	Exports	Exports	Exports	Imports	Imports	Imports
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Voirie	0,1	0,0		0,0	0,2	
900C-Elimin & traitmt des autres dechets	28,9	22,4	21,6	5,6	1,9	3,5
élimination et traitement des autres déchets	1,4		0,4	1,3		0,1
Coll des dech hospitaliers & dech spec	14,5	9,1	4,2	0,8	0,3	0,4
Traitmnt avec ou sans recuperat nrj	6,5	4,4	4,5	1,2	0,8	1,0
Aut serv d'eliminat & trait dech spec	6,5	8,9	9,7	2,3	0,8	2,0
autres travaux d'assainissement et de voirie			2,8			0,0
92 Audio visuel	1 461,6	1 405,2	1 181,7	923,6	705,4	758,6
921A-Product de films pour la TV	101,0	53,8	60,0	20,2	3,8	7,6
921B-Product de films institution & pub	59,4	41,2	48,5	10,5	24,0	20,1
production de programmes de commande	3,6	1,3	0,0	1,9	0,0	0,0
Product de films publicitaires	47,5	31,3	34,8	6,8	22,1	18,7
Product de films institutnels	7,5	5,5	12,8	1,8	1,9	1,4
Product de videoclips	0,8	3,1	0,9	0,0	0,0	0,0
921C-Product de films pour le cinema	118,4	266,5	199,1	7,8	58,3	40,2
921D-Prestations techn pour cinema & TV	110,6	77,5	72,8	9,6	3,9	23,0
prestations techniques pour le cinéma et la TV	9,9	0,2		0,9	0,0	
Product images animation	15,0	15,3	14,7	0,0	0,0	3,9
Labo photochimiques & video	2,0	0,1	3,6	0,0	0,0	0,0
Loc studios & plateaux tournage	9,9	14,0	7,1	3,8	0,7	4,6
Loc materiel	3,2	1,7	6,9	2,9	1,5	11,6
Post-prod image & son	66,2	43,8	37,3	2,0	1,3	2,2
Prestations sur phonogrammes	0,0		0,3	0,0		0,1
Regie de diffusion des chaines	4,4	2,4	2,5	0,0	0,4	0,6
Expltion de studio d'ergmt copte de tier			0,4			0,0
921F-Distribution de films cinematograph	292,3	218,9	137,5	371,8	344,9	321,1
distribution de films	15,5			0,0		
Distribut de films cine	72,5	20,5	46,4	245,7	146,4	161,1
Distribut de prog tV	61,6	53,0	28,4	84,8	75,5	89,1
Commercial portefeuille de droits	142,7	145,4	62,7	41,3	123,0	70,9
921G-Edition et distribution video	151,2	159,4	56,5	146,8	102,4	139,7
edit & distr de films cine/video	48,7	7,9	24,0	55,0	32,7	99,1
edit & distr ficts aut que cine/video	1,8	6,2	3,4	0,4	13,1	10,5
edit & distr prog d animat/video	1,6	0,3	0,8	8,3	0,0	1,3
edit & distr video d autres prod audio	16,8	15,2	28,2	47,7	10,0	28,8
edition et distribution vidéo	2,4	0,0		0,0	0,0	
edit multi-media	79,9	129,8	0,1	35,4	46,6	0,0

	Exports	Exports	Exports	Imports	Imports	Imports
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
921J-Projection de films cinematograph	36,3	0,5	1,0	23,5	0,4	1,4
922A-Activites de radio	7,2	7,7	11,1	5,1	5,7	0,5
activités de radio	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Radios natales	6,8	7,5	11,1	5,1	5,7	0,4
Radios locales commerciales independtes	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Radios locales commerciales franchisees			0,0			0,1
922B-Production de programmes de TV	81,2	79,0	73,7	30,3	25,8	29,2
922C-Diffusion de programmes de TV	327,1	322,5	331,7	297,4	135,9	167,5
Édition de chaînes généralistes			29,0			138,6
diffusion de programmes TV		3,0			0,0	
Chaines TV natales	62,0	32,4	0,4	256,2	125,5	0,1
Chaines TV thematiques	261,2	287,1	302,3	32,7	8,8	27,4
Cablo-operateurs & operateurs satellite	3,9	0,0	0,0	8,5	1,6	1,4
924Z-Agences de presse	176,9	178,2	189,8	0,6	0,3	8,3
agces de presse photo	26,3	33,9	28,9	0,0	0,0	3,3
agces de presse chdes - infos generales	127,2	126,6	142,1	0,6	0,0	0,1
agces de press frdes	11,1	14,0	10,9	0,0	0,3	0,7
agces de presse chdes - infos spec	0,4	0,4	4,4	0,0	0,0	4,2
agences de presse	9,4			0,0		
Journalistes independants	0,7	1,3	1,1	0,0	0,0	0,0
Photographes de presse independants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fourniture de prod audios pr la presse	1,8	2,0	2,4	0,0	0,0	0,0

ANNEXE 15 : Exportations de services par les entreprises industrielles

TABLEAU 1 : EXPORTATIONS DE SERVICES PAR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

INDUSTRIE 2001	Transports	location gérance (702C)	location de machines	Services informatiques	R&D	Conseil	Adm. d'entreprise (741J)	Ingénierie, études techniques	Publicité	Mise à disposition de personnel	Services annexes à la production (748K)	Autres services divers	Total services
IAA	7	1	5	0	0	70	19	11	45	27	4	4	0
Biens de consommation	0	29	0	1	25	0	35	0	1	0	937	6	1 034
Automobile	0	0	0	0	0	4	7	0	0	0	45	0	56
Biens d'équipement	7	0	32	57	0	1	44	60	0	0	76	0	277
Biens intermédiaires	2	6	32	13	39	8	128	143	0	12	498	0	880
Energie	37	0	0	0	0	0	0	179	0	0	8	0	225
Total industrie	53	36	69	71	64	82	232	393	46	38	1 568	10	2 663
En % du total	2	1	3	3	2	3	9	15	2	1	59	0	100

INDUSTRIE 2002	Transports	location gérance (702C)	location de machines	Services informatiques	R&D	Conseil	Adm. d'entreprise (741J)	Ingénierie, études techniques	Publicité	Mise à disposition de personnel	Services annexes à la production (748K)	Autres services divers	Total services
IAA	4	1	1	0	0	78	4	13	60	13	8	4	186
Biens de consommation	0	36	0	0	118	0	24	0	1	0	1 218	6	1 404
Automobile	0	0	0	12	0	18	12	117	0	4	54	0	217
Biens d'équipement	13	0	56	503	51	1	76	89	0	0	6	0	794
Biens intermédiaires	0	4	9	17	15	57	181	97	0	4	398	0	782
Energie	0	0	0	0	0	0	0	24	0	0	6	0	30
Total industrie	17	41	66	532	184	154	296	340	61	22	1 690	10	3 413
En % du total	0	1	2	16	5	5	9	10	2	1	50	0	100